

BAROMETRE DES MEDIAS AFRICAINS

Première analyse locale du paysage
médiatique en Afrique

MADAGASCAR 2012

French/English

**FRIEDRICH
EBERT**
STIFTUNG





BAROMETRE DES MEDIAS AFRICAINS

Première analyse locale du paysage
médiatique en Afrique



MADAGASCAR 2012

Version Française

Publié par/ Published by:

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)
fesmedia Africa
Windhoek, Namibia
Tel: +264 (0)61 237438
E-mail: info@fesmedia.org
www.fesmedia.org
Director: Mareike Le Pelley

© Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

ISBN

No. 978-99945-77-00-2

Toute vente ou utilisation à des fins commerciales des médias publiés par Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) est interdite sauf autorisation écrite de FES.

The sale or commercial use of all media published by the Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) is prohibited without the written consent of the FES.

Les résultats, interprétations et conclusions exprimés dans ce volume ne reflètent pas nécessairement les opinions de Friedrich-Ebert-Stiftung ou Fesmedia Afrique. Fesmedia Afrique ne se porte pas responsable de l'exactitude des données présentées dans ce document.

The findings, interpretations and conclusions expressed in this volume do not necessarily reflect the views of the Friedrich-Ebert-Stiftung or fesmedia Africa. fesmedia Africa does not guarantee the accuracy of the data included in this work.

TABLE DES MATIERES

RÉSUMÉ	05
--------	----

SECTEUR 1	07
-----------	----

La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est effectivement protégée et promue.

SECTEUR 2	21
-----------	----

Le paysage médiatique, y compris les nouveaux médias, est caractérisé par la diversité, l'indépendance et la viabilité.

SECTEUR 3	33
-----------	----

La régulation de la communication audiovisuelle est transparente et indépendante, le diffuseur public est transformé en véritable service public.

SECTEUR 4	45
-----------	----

Les médias exercent des normes professionnelles de haut niveau.

LA VOIE À SUIVRE	57
------------------	----

ENGLISH	59
---------	----

English Version
African Media Barometer Madagascar 2012

Le Baromètre des Médias Africains

Le Baromètre des Médias Africains (African Media Barometer, AMB) est une description en profondeur et une évaluation compréhensive de l'environnement médiatiques sur le continent africain. À la différence d'autres enquêtes de presse ou des médias, l'AMB est un exercice d'auto-évaluation effectué par des Africains et selon des critères et déclarations africains comme la « Déclaration des principes de la liberté d'expression en Afrique » (2002) de la « Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP)¹ ». En collaboration avec l'Institut des Médias pour l'Afrique Australe (Media Institute for Southern Africa, MISA), le projet 'médias' de la Friedrich-Ebert-Stiftung en Afrique (fesmedia Africa) a créé le Baromètre des Médias Africains (AMB) en 2004.

Le Baromètre des Médias Africains (AMB) est une analyse qui permet d'évaluer l'environnement médiatique d'un pays tout servant d'instrument de lobbying pour les réformes dans le secteur des médias.

Ses résultats sont communiqués au public du pays concerné pour viser l'amélioration de la situation des médias en prenant la Déclaration de la CADHP Africaine et d'autres normes africaines comme indices de référence.

Les recommandations des rapports AMB sont aussi transmises aux 19 bureaux des pays de la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) en Afrique et à d'autres organisations locales comme l'Institut des Médias pour l'Afrique Australe (Media Institute for Southern Africa, MISA).

Méthodologie et système de notation

Tous les deux à trois ans, une commission de 10 à 12 experts se réunit pour évaluer la situation des médias dans leur pays respectif. Le panel est composé à part égale des représentants des médias et de la société civile au sens large.

Pendant un jour et demi, ils discutent l'environnement médiatique de leur pays à l'aide de 45 indicateurs prédéterminés. La réunion est présidée par un consultant indépendant, qui est aussi responsable de la rédaction du rapport AMB.

Après le débat d'un indicateur, les membres du panel attribuent leur note individuelle pour cet indicateur par vote anonyme et en accord avec les critères suivants :

¹ La CADHP est l'organe de l'Union Africaine (UA) qui fait autorité et qui a le mandat d'interpréter la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples.

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	

La somme des notes individuelles pour un indicateur sera divisée par le nombre de panélistes afin de déterminer une note moyenne par indicateur. Ces notes moyennes par indicateur sont additionnées pour obtenir une moyenne par secteur qui ensuite représente la note finale d'un pays.

Résultats

Le rapport final est un résumé qualitatif de la discussion et indique également les notes moyennes pour chaque indicateur, secteur et la note final du pays. Dans le rapport les membres du panel ne sont pas nommés pour les protéger des répercussions négatives.

Avec le temps les rapports bi-annuels ou tri-annuels mesurent le développement de l'environnement médiatique d'un pays particulier. Leurs résultats devraient former la base d'une discussion politique sur la réforme médiatique.

Dans les pays, où l'anglais n'est pas la langue officielle, le rapport est une édition bilingue.

La Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) et ses bureaux servent seulement comme convocateurs du panel et comme garants d'une méthodologie standardisée. Le panel est responsable du contenu de la discussion et du rapport qui ne représente pas ou ne reflète pas forcément les vues de Friedrich-Ebert-Stiftung.

Fin 2008, les indicateurs ont été révisés, amendés, et de nouveaux indicateurs qui traitent des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ont été intégrés afin de répondre au progrès rapide de ce secteur.²

Vers la fin de 2012, le Baromètre des Médias Africains avait déjà eu lieu dans 29 pays africains, dont certains d'entre eux pour la troisième fois.

Mareike Le Pelley
Directrice du Projet Médias
en Afrique (fesmedia Africa)
Friedrich-Ebert-Stiftung,
Windhoek, Namibie

Zoe Titus
Directeur Regional
L'Institut des Média pour
l'Afrique Australe (MISA)
Windhoek, Namibie

2 Les indicateurs ont été révisés, amendés et décalés en 2008/2009. Par conséquent, la comparaison des notes de certains indicateurs et des notes des secteurs des rapports précédentes n'est plus possible.



29 pays du BMA (2005-2012)

Baromètre des médias en Afrique MADAGASCAR 2012

Résumé

Deux ans après la dernière édition du Baromètre des Médias Africains (BMA), Madagascar a fait des progrès dans certains domaines du développement des médias. Mais, coincé dans l'œil d'une tempête politique persistante et aggravée par une crise économique, Madagascar peine à réellement avancer. La crise a eu un impact négatif sur le paysage médiatique, par ailleurs prometteur. C'est le constat fait par les 12 participants au récent panel du Baromètre des Médias Africains (BMA) qui s'est tenu à Antananarivo en juillet 2012.

Il y a un consensus parmi les professionnels des médias, les juristes et les membres de la société civile, selon lequel dans la période de deux ans, le paysage médiatique a enregistré des progrès significatifs. Avec plus de 30 journaux et magazines dans le pays aujourd'hui, la presse écrite a connu un véritable saut quantitatif. L'émergence des journaux et magazines spécialisés dans les domaines de la mode, de l'économie, de la santé et de l'emploi, fait partie des nouvelles options de la presse. Les médias audiovisuels et les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) ne sont pas en reste dans cette floraison. Il y a une lutte palpable pour les ondes parmi les centaines de stations radio FM surtout commerciales, communautaires et évangéliques, d'une part, et le diffuseur de l'Etat d'autre part, qui marque sa présence à travers la création de nouvelles chaînes régionales et le renforcement des chaînes déjà existantes. En ce qui concerne l'accès à Internet, le développement est en cours, même s'il est encore timide. Cependant, l'accès à la téléphonie mobile est monté en flèche en brisant dans sa progression les barrières traditionnelles à l'appropriation technologique, tels que l'espace, le pouvoir d'achat et le statut social. Le riziculteur, tout comme le berger, devient dépendant du téléphone portable au même titre que le travailleur en col blanc dans des secteurs publics et privés de Madagascar.

Cette pluralité dans le paysage médiatique se traduit littéralement dans la diversité impressionnante que l'on voit dans le contenu des médias. Le « rajeunissement » est l'expression utilisée par l'un des panélistes pour saisir ce qu'il appelle la présence écrasante des jeunes, à la fois dans les rédactions et sur les ondes de Madagascar. Des programmes et journaux qui répondent aux besoins des cibles spécifiques de la population : femmes, enfants, étudiants, groupes ethniques, etc., font aujourd'hui partie intégrante du paysage médiatique. Les différentes tendances de l'opinion dans cette île-nation de 21 millions d'habitants sont en libre concurrence pour l'espace et le temps d'antenne, donnant lieu à des débats animés sur les solutions possibles aux problèmes politiques et économiques auxquels la nation est confrontée.

Ces signaux positifs auraient effectivement été mis à profit dans un mouvement général pour accroître les libertés d'expression, de la presse et une plus grande

adhésion à l'éthique professionnelle si le pays ne se trouvait pas dans ce climat politique et économique délétère. Les crises politiques et économiques ont aggravé les problèmes auxquels les médias sont confrontés, réduisant par conséquent l'impact réel des progrès décrits ci-dessus.

L'incapacité du gouvernement à promulguer des lois qui assurent un environnement propice au développement de médias libres et indépendants crée une atmosphère où l'intimidation, l'abus de pouvoir et le harcèlement pur et simple sont monnaie courante. Sans la garantie et la protection apportées par une loi portant sur l'accès à l'information, les journalistes travaillent aujourd'hui dans une ambiance de jungle où le plus fort, le plus riche et le plus influent a le dernier mot tandis que le faible, le pauvre est piétiné.

L'impact le plus direct des crises politiques et économiques auxquelles le pays fait face est la polarisation du débat. Aujourd'hui à Madagascar il est presque impossible d'entendre parler d'un citoyen neutre ou indépendant dans sa pensée. Chaque Malgache est perçu comme un allié de X ou de Y, ce qui veut malheureusement dire que toute autre personne qui ne soutient pas son mentor est un adversaire. Malheureusement, même les professionnels des médias qui devraient briller par leur neutralité, leur impartialité ne sont pas exclus de ce constat. La politisation et la « patronalisation » de la propriété des médias où chaque politicien et entrepreneur est convaincu que son salut passe par un contrôle de plus en plus hégémonique des moyens de communication a largement contribué à cette polarisation. Malgré le nombre impressionnant de journaux, radios et télévisions, le discours public est de plus en plus monolithique parce que les organes de presse sont détenus et contrôlés par quelques personnes. Les journalistes constatent de plus en plus d'ingérence dans la prise de décision par les propriétaires qui sont plutôt guidés par leurs intérêts politiques et économiques. La pratique de l'autocensure est devenue un 'modus operandi' dans la plupart des rédactions aujourd'hui. La peur d'être réprimandé ou d'être licencié pousse de nombreux journalistes à taire des sujets qu'ils considèrent gênants pour le propriétaire.

Travaillant dans des conditions précaires : salaires faibles et instables, absence de commodités de travail ou de sécurité sociale, profil de carrière inexistant, de nombreux journalistes arrivent à peine à joindre les deux bouts. L'incapacité des professionnels des médias à s'organiser en associations et syndicats opérationnels a empiré la situation. On assiste aujourd'hui à un laisser-faire où les fautes professionnelles ne sont ni réprimandées, ni sanctionnées.

Les panélistes ont convenu que sans la protection des lois de la République et sans la pression des pairs, par le biais de l'Ordre des associations et des syndicats professionnels efficaces, l'insécurité dans laquelle exercent les professionnels des médias à Madagascar ne fera que rétrécir le champ des libertés dans lequel s'expriment les médias et par extension, le peuple malgasy.

SECTEUR 1:

La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est effectivement protégée et promue.

La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est effectivement protégée et promue.

1.1 La liberté d'expression, y compris la liberté des médias, est garantie dans la Constitution et protégée par d'autres lois.

La liberté d'expression est garantie par la Constitution de la République de Madagascar suite au référendum de Novembre 2010 qui reconduit l'essentiel des dispositions de l'ancienne Constitution sur la liberté d'expression.

L'article 10 de la Constitution dispose en effet que « Les libertés d'opinion et d'expression, de communication, de presse, d'association, de réunion, de circulation, de conscience et de religion sont garanties à tous et ne peuvent être limitées que par le respect des libertés et droits d'autrui, et par l'impératif de sauvegarde de l'ordre public, de la dignité nationale et de la sécurité de l'Etat ».

L'article 11, quant à lui, va plus loin en indiquant que « tout individu a droit à l'information ». Il précise en outre que « l'information sous toutes ses formes n'est soumise à aucune contrainte préalable, sauf celle portant atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. La liberté d'information, quel que soit le support, est un droit. L'exercice de ce droit comporte des devoirs et des responsabilités, et est soumis à certaines formalités, conditions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires dans une société démocratique ». Enfin, l'article 11 énonce clairement que « Toute forme de censure est interdite ».

Par ailleurs, Madagascar a ratifié la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples qui, en son article 9, consacre la liberté d'expression en ces termes :

- « 1. Toute personne a droit à l'information.
- 2. Toute personne a le droit d'exprimer et de diffuser ses opinions dans le cadre des lois et règlements »

La liberté d'expression bénéficie en outre d'une protection légale, notamment à travers les dispositions de la loi N°90-031 du 21 Octobre 1990 sur la communication, dont les articles 1 et 2 indiquent respectivement que : « La présente loi garantit la liberté d'expression et de presse conformément à la Constitution », et que « Toute personne a le droit d'exprimer son opinion et ses idées par voie de presse quel qu'en soit le support matériel ».

L'ordonnance N°92-039 du 14 Septembre 1992 sur la communication indique de manière spécifique la garantie de la liberté de communication audiovisuelle en

son article 2 qui stipule que « l'Etat garantit la liberté de l'expression d'opinion par la voie des moyens de communication audiovisuelle. »

Son article 3 ajoute que « Toute personne physique ou morale a le droit d'exprimer une opinion et de diffuser des informations par la voie des moyens de communication audiovisuelle »

Dans la même foulée, le projet de loi en cours d'élaboration portant Code de la communication, se veut être plus précis concernant les médias. Elle s'inscrit dans une dynamique de dépénalisation des infractions en matière de presse.

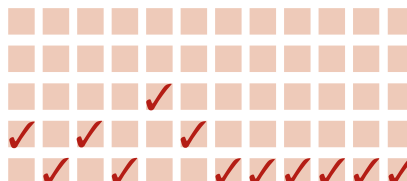
Cependant, la liberté d'expression dans le sens du droit de manifester ses opinions dans la rue n'est pas explicitement visée. Elle relève des dispositions de l'Ordonnance N°60-082 relative aux réunions publiques et aux manifestations, et de l'ordonnance N°60-104 relative aux attroupements qui soumettent ce genre de libertés à l'autorisation préalable des maires et préfets et donc à d'éventuels abus.

La liberté totale observée en ce qui concerne les TIC est perçue comme un signe de liberté d'expression, notamment sur 'facebook', et d'autres réseaux sociaux.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5 Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

4.6 (2006= 3.0 ; 2008 = 3.5, 2010 = 4.0)

1.2 Le droit à la liberté d'expression est effectif et les citoyens, y compris les journalistes, exercent leurs droits sans crainte.

La liberté d'expression est effective en ce sens que la presse aborde tous les sujets et que les citoyens s'expriment également à la radio, avec une grande liberté de ton, et dans les journaux, à travers les pages dédiées aux « *courriers des lecteurs* ».

De même, la société civile, à l'exemple du SeFaFi ou Sehatra Fanaraha-maso ny Fiainam-pirenena (Observatoire de la vie publique), exerce assez librement son

droit de critique et publie des communiqués sur la situation du pays sans menace apparente.

Cependant, l'effectivité de cette absence de crainte est à relativiser selon les sujets qui sont traités et selon le contexte.

En effet, on peut relever des cas d'autocensure à cause du contexte de crise qui sévit dans le pays actuellement et qui fait naître en eux des craintes de représailles.

« un (autre) journaliste a dû changer de numéro de téléphone à cause des menaces de mort qu'il recevait »

Pour illustrer cela, on cite le cas des journalistes de la radio *Free Fm*, une station réputée très critique vis-à-vis du régime, qui ont été appréhendés par la police et retenus en garde à vue pour un temps.

De même, les journalistes du quotidien *Courrier de Madagascar* ont subi de fortes pressions pour avoir publié en septembre 2011 le mandat d'arrêt authentique lancé à l'époque contre l'ancien président Marc Ravalomanana.

Le spectre de la crainte va de la simple peur de représailles aux menaces ouvertes.

Par exemple, une autre journaliste qui a voulu faire une enquête sur les dahalo (voleurs de zébu), notamment sur les événements se déroulant au sud du pays où sévit un conflit, ayant fait une dizaine de morts, a reçu des menaces d'un officier de l'armée, et a dû renoncer à faire son travail. Un panéliste ajoute « un (autre) journaliste a dû changer de numéro de téléphone à cause des menaces de mort qu'il recevait ».

Les craintes existent également, si l'on se réfère aux cas de fermeture d'une cinquantaine de radios¹ (pour non-conformité à la loi) dont celles de l'ancien Président, Marc Ravalomanana – *la radio MBS* (Malagasy Broadcasting System) et celle de l'Eglise FJKM, proche de l'ancien Président suscité – *la radio Fahazavana* (Lumière) en Septembre 2010.

Sur le plan des libertés publiques, les manifestations sur la voie publique sont depuis 2009 interdites et réprimées par la police, au point où les citoyens ont peur d'afficher publiquement leurs opinions dans la rue, surtout sur les questions qui touchent à la crise politique.

En revanche, la situation hors de la capitale revêt un autre visage. Par exemple, à la radio '*Magneva Menabe*' (située à Morondova à 700 km d'Antananarivo dans la province de Tuléar), les craintes se manifestent sous d'autres formes. Les auditeurs de cette radio associative et rurale sont systématiquement privés de parole par les animateurs lorsqu'ils interviennent à l'antenne pour valoriser

¹ Analyse juridique des fermetures des médias à Madagascar depuis 2002 (rapport de: Olivia Rajerison, Rindra Rabarinirinarison, Ketakandriana Rafitoson) 8 juin 2012

le travail du Chef de région (le propriétaire de cette radio étant un opposant politique au Chef de région).

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	☐	☐	☐	☐	☒	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐	☐
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☒	☐	☒	☐
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	☒	☐	☐	☒	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Moyenne de l'indicateur:

2.8 (2006=2.4, 2008 = 2.3, 2010 = 2.5)

1.3 Il n'y a pas de lois, ni des parties de la législation, limitant la liberté d'expressions telles que des lois excessives sur les secrets d'Etat et les délits de presse, ou des lois qui empiètent de façon déraisonnable sur les responsabilités des médias.

Il existe des dispositions sur l'information stratégique détenue par les militaires qui imposent un devoir de réserve aux militaires. Ces dispositions peuvent constituer, si elles sont appliquées avec zèle, de réelles limites.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☒	☐	☐
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	☒	☒	☒	☒	☐	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒	☒

Moyenne de l'indicateur:

4.6 (2006= 2.1 , 2008 = 2.0, 2010 = 4.0)

1.4 Le gouvernement s'efforce d'honorer les instruments régionaux et internationaux sur la liberté d'expression et la liberté des médias.

Le gouvernement malgasy s'efforce d'honorer les instruments régionaux et internationaux, car les traités et chartes ratifiés par le gouvernement constituent des contraintes morales pour le gouvernement qui les a ratifiés.

Mais dans la pratique, on ne perçoit pas vraiment les efforts entrepris. Il y a des problèmes d'application notamment sur la question de la protection des sources, d'une part, et surtout concernant la fermeture de certaines radios à Antananarivo, Manakara et Mahajanga, d'autre part. Un panéliste évoque à ce titre « qu'il y a eu saccage de la MBS appartenant à l'ancien Président en 2009, et du matériel a été emporté vers une autre station ».

La charte sur la démocratie et la bonne gouvernance de 2007, est peu connue dans la grande île.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	☐	☐	☒	☐	☐	☒	☒	☒	☐	☒	☒	☒
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☒
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	☐	☐	☐	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	☒	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Moyenne de l'indicateur:

2.0 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 2.4)

1.5 Les publications écrites ne sont pas soumises à l'autorisation préalable des pouvoirs publics.

La censure a été abolie à Madagascar en 1989, et depuis cette date aucune autorisation préalable n'est requise pour la publication des journaux.

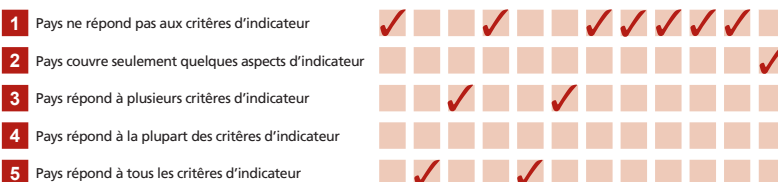
En revanche, pour pouvoir créer un titre, il faut au préalable un avis de non-objection de l'Ordre des journalistes. Ce n'est qu'après l'obtention de cet avis du Conseil de l'Ordre que la procédure d'information du procureur commence par l'envoi d'un courrier indiquant le nom du directeur de publication, du rédacteur en chef et celui de l'imprimeur.

Ensuite le promoteur du journal introduit une demande au Ministère de l'Intérieur pour obtenir le numéro de dépôt légal.

Mais dans la pratique, les journaux paraissent avant l'accomplissement de ces formalités. Par exemple l'hebdomadaire L'emploi de la Nation qui paraît depuis 2012 n'a régularisé sa situation que deux mois après la parution de son 1er numéro sans conséquence.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

2.1 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 5.0)

1.6 L'entrée dans, et l'exercice de la profession de journaliste ne sont pas restreintes par la loi.

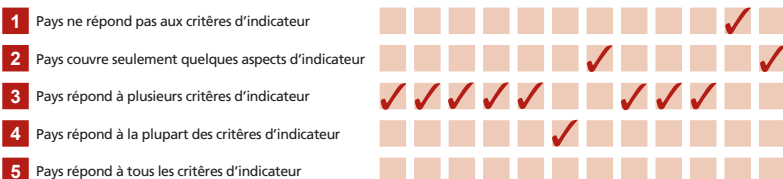
En effet, aux termes de l'article 41 de la loi N°90-031 du 21 Décembre 1990, seules peuvent exercer la profession de journaliste à Madagascar, les personnes énumérées à l'article 40 de la même loi², et titulaires de la carte d'identité professionnelle.

Cette carte n'est délivrée qu'aux titulaires d'un diplôme, d'un brevet de qualification ou d'un certificat délivré par un établissement de formation professionnelle de journalisme agréé par l'État. A défaut, l'article 41 exige de pouvoir justifier d'une expérience professionnelle continue de 3 années.

2 Ce sont ceux qui ont une occupation principale et régulière, l'exerce pour son compte ou pour celui d'autrui, de l'une des activités intellectuelles que comporte la confection d'une publication quotidienne ou périodique, écrite, radiodiffusée, télévisée, filmée ou photographique, et qui en tire l'essentiel de son revenu. Le correspondant de presse étranger qui remplit ces conditions, est considéré comme journaliste au même titre que les rédacteurs et rédacteurs-traducteurs, reporters, reporters-photographes, secrétaires de rédaction, reporters-caméramen, preneur de son

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

2.8 (2006 = 4.9, 2008 = 2.9, 2010 = 4.9)

1.7 Les sources confidentielles d'information sont protégées par la loi et/ou par les tribunaux.

En vertu de l'article 63 de la loi 90-031, « le journaliste doit respecter la confiance et la confiance d'une personne qui lui transmet une information sous la forme confidentielle. Il garde le secret professionnel ».

Le secret professionnel constitue un droit et un devoir pour les journalistes régis par les dispositions de la présente loi. Le secret professionnel ne peut être opposé à l'autorité judiciaire dans les cas suivants, énumérés par l'article 63 :

- les questions liées à la défense nationale,
- le secret économique stratégique,
- la sûreté de l'Etat, d'une part, et lorsque l'information concerne les enfants et les adolescents ou le secret de l'enquête et de l'instruction judiciaire, d'autre part.

Cependant, dans la réalité, les journalistes doivent faire face aux tentatives de remise en cause du secret de leurs sources.

Le Courrier de Madagascar en a fait l'expérience d'ailleurs en Septembre 2011 lorsque le journal a publié, sur la base de sources dignes de foi, les documents sur l'arrestation de l'ancien Président Marc Ravalomanana. A l'époque, les gendarmes avaient réclamé la divulgation des sources par le journal, sans succès.

Le procureur lui-même avait proposé que « les aveux » se fassent dans le secret de son bureau, mais s'est heurté au refus des journalistes qui lui ont opposé les dispositions de la Charte de Munich de 1971. En lieu et place, ils ont proposé que les autorités usent de leur droit de réponse si elles le souhaitaient.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	

Moyenne de l'indicateur:

4.5 (2006= 1.5, 2008 = 3.4, 2010 = 3.2)

1.8 L'information publique est facilement accessible, garantie par la loi et à tous les citoyens.

Il n'existe pas de lois sur l'accès à l'information, même si le Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité (CSI) a élaboré une proposition de loi sur le sujet.

En l'absence d'une telle loi, l'accès à l'information est très difficile. Par exemple, pour connaître le nombre de partis politiques à Madagascar, il a fallu à un journaliste une journée de tracasseries administratives pour obtenir le chiffre de 384.

De même, il est quasiment impossible d'obtenir les CV des membres du gouvernement, alors qu'il s'agit d'une information classique.

Les citoyens eux-mêmes n'ont pas accès à l'information, car leur principale source d'information qu'est le journal officiel est reçue avec près de 4 mois de retard dans une grande ville comme FIANARANTSOA (située à 400 Km d'Antananarivo). Par ailleurs, seule une minorité de citoyens connaît l'existence de cette source d'information gouvernementale de premier ordre. En outre, les demandes d'abonnement doivent être justifiées pour être éligibles.

Au total, pour l'écrasante majorité des médias et des citoyens, l'accès à l'information relève du parcours du combattant.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓				✓			✓			✓			✓		✓	✓	✓
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur		✓	✓					✓			✓							
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur						✓												
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur																		
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur																		

Moyenne de l'indicateur:

1.5 (2006= 1.6, 2008 = 1.5, 2010 = 2.3)

1.9 Les sites web et les blogs ne sont pas tenus d'être déclarés ou d'obtenir l'autorisation préalable des pouvoirs publics.

Il n'existe encore aucun cadrage juridique consacré aux sites web et aux blogs. Il suffit simplement d'acheter son nom de domaine auprès des prestataires et de créer ensuite son site web.

Par contre, si on a un site web et qu'on veuille avoir une extension en .mg, on doit demander une autorisation de l'Office Malgache des Droits d'Auteur (OMDA).

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur																		
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur																		
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur															✓			
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur																		
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓

Moyenne de l'indicateur:

4.8 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 4.9)

1.10 L'Etat ne cherche pas à bloquer ou à filtrer le contenu d'Internet à moins qu'il n'y ait des dispositions légales qui servent des intérêts légitimes et qui sont nécessaires dans une société démocratique.

Même si l'Etat en aurait l'intention, il ne dispose pas des moyens légaux pour le faire.

Le pointage:

Notes individuelles:

[illegible]

Moyenne de l'indicateur: 4.5 (2006= n/a ; 2008 = n/a, 2010 = 4.6)

1.11 La société civile en général, et les groupes de pression des médias défendent activement la cause de la liberté des médias.

La société civile travaille dans ce sens mais les groupes de pression sont hétérogènes et ne s'activent que lorsqu'il y a des fermetures d'organes de presse ou d'arrestation de journalistes.

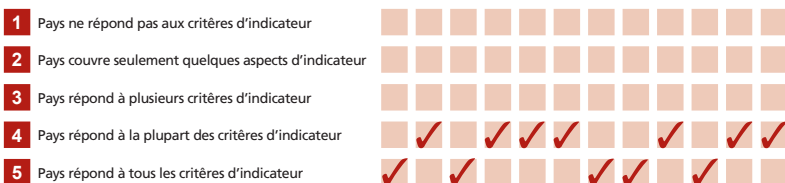
Du côté des journalistes, en 2011 lorsque la chaîne privée de télévision TVPlus a reçu une mise en demeure du Ministre de la Communication pour avoir publié une information sur le séjour du Président de la transition à Maurice, lors d'une assemblée générale de journalistes organisée à Mahamasina, des participants ont réclamé la démission du Ministre de la Communication.

Un collectif de journalistes a publié en Avril 2012, un rapport sur l'état de la liberté d'expression à Madagascar. Le document a, notamment, été diffusé auprès des missions diplomatiques pour attirer l'attention sur les mauvais traitements dont sont victimes les journalistes.

Au total, on ne perçoit pas vraiment une dynamique de la société civile en faveur de la liberté des médias. En revanche, elle est plutôt réactive par rapport aux événements politiques.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

4.4 (2006= 1.8; 2008 = 2.0, 2010 = 2.4)

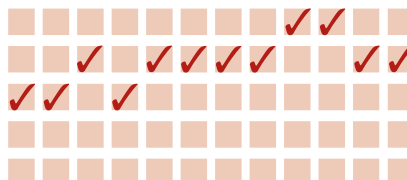
1.12 La législation sur les médias est le résultat de concertations approfondies entre les institutions, les citoyens et les groupes d'intérêt.

La concertation n'est pas de mise. Les lois qui existent datent des années 1990, et les groupes d'intérêt et les citoyens ne sont pas consultés pour la mise en place de nouvelles lois. Seuls les journalistes sont consultés à cet effet, notamment lors des 9 ateliers régionaux et de l'atelier national sectoriel organisés à l'initiative des professionnels des médias et appuyés par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). D'ailleurs, le texte final de ce processus a été soumis pour adoption à la conférence nationale. On attend encore la suite.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

2.1 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 2.3)

Note du secteur 1:

3.4 (2010= -3.5)

SECTEUR 2:

Le paysage médiatique, y compris les nouveaux médias, est caractérisé par la diversité, l'indépendance et la viabilité.

Le paysage médiatique, y compris les nouveaux médias, est caractérisé par la diversité, l'indépendance et la viabilité.

2.1 Une large gamme de sources d'informations (écrites, audiovisuelles, Internet, téléphones portables) est disponible et financièrement accessible aux citoyens.

Le contexte de crise politique et économique qui sévit depuis 2009 a été un élément déclencheur de la prolifération des journaux à Madagascar. En effet, on note aujourd'hui une large gamme de sources d'information avec une trentaine de journaux paraissant régulièrement à Antananarivo, dont moins d'une dizaine sont dispatchés dans les régions, et quelques journaux régionaux.

Certains de ces journaux sont d'ailleurs gratuits. C'est le cas d'*Ino Vaovao*, du *Journal de Madagascar* (JDM) et du premier numéro de *Vivavi Tsara*.

À côté des journaux très versés sur l'actualité politique en majorité, il y a des journaux thématiques comme *L'emploi de la Nation*, *Santé hebdo*, et *Viavy Tsara* (mode) qui visent un lectorat assez spécifique.

Au niveau de l'audiovisuel également, de nouvelles stations émettent depuis la province, avec des radios évangéliques comme la radio *Miara-manompo* et la radio *Soleil* à Fianarantsoa. Les radios privées Taratra et Free Fm émettent aussi dans les régions, à côté des radios d'Etat, tout comme les télévisions privées *TNTV* et *Dreaming*.

Du point de vue de l'offre, l'auditoire et les lecteurs disposent d'un assez large spectre de produits avec une grande accessibilité aux médias classiques.

Par exemple le prix moyen d'un journal est de 400 Malagasy Ariary (MGA³) (0.20US\$), tandis qu'un poste transistor (venant de la Chine) revient à 10.000 Ariary⁴ (5US\$) et un téléviseur à 100 000 Ariary (50 US\$).

Aujourd'hui, près de 30% des ménages possèdent un poste de télévision, mais les chaînes câblées payantes restent encore peu accessibles car les prix des décodeurs sont inaccessibles à près de 80 000 Ariary⁵ (40US\$).

Quant à Internet, les coûts assez élevés de la connexion dans les cybercafés à Manakara, par exemple, 100 Ariary/minute⁶ (0.05US\$), font que les connexions

3 0,2US\$ (1US\$ = 2000 Ariary)

4 0,5US\$

5 40US\$

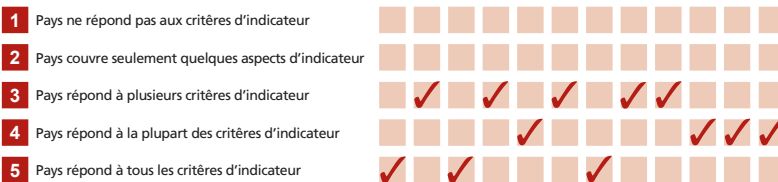
6 0,05US\$/mn

se font principalement dans les lieux de travail et bureaux qui ont un service internet disponible.

En revanche, la téléphonie mobile jouit d'une assez bonne couverture avec des prix très abordables, même les cultivateurs en disposent. Ainsi avec 15 000 Ariary (soit 7.5 US\$) on peut disposer d'un téléphone mobile, la qualité du réseau n'est cependant pas toujours satisfaisante.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

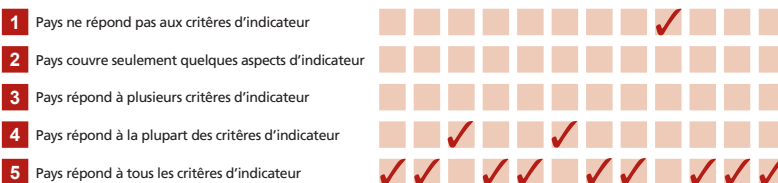
3.8 (2006= 2.8, 2008 = 2.3, 2010 = 2.1)

2.2 L'accès des citoyens aux médias nationaux et internationaux n'est pas restreint par les pouvoirs publics.

Il n'y a pas de restrictions légales de la part des pouvoirs publics vis-à-vis des médias internationaux. D'ailleurs, sur l'île, les chaînes câblées et sur internet telles que la Radio France Internationale (RFI), la Voix de l'Amérique (VOA), la British Broadcasting Corporation (BBC), sont bien reçues.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

4.5 (2006= 3.4, 2008 = 4.5, 2010 = 5,0)

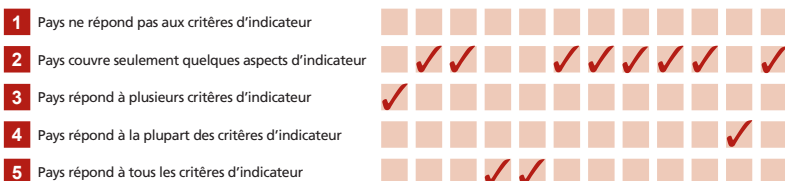
2.3 Des efforts sont entrepris pour élargir le champ de diffusion de la presse écrite, particulièrement dans les communautés rurales.

Aucun effort allant dans ce sens n'est noté de la part de l'Etat. Les rares initiatives de diffusion de la presse en milieu rural relèvent de l'église catholique : à travers des publications comme *Lakroan'i Madagasikara* et *Isika Mianakavy*, ou des projets de développement communautaire, comme le projet PROSPERER financé par le FIDA⁷ dans les 5 régions⁸ de Madagascar.

Mais ces initiatives butent sur le taux d'analphabétisme assez élevé des destinataires. En effet, 35% des jeunes Malgaches ne savent ni lire ni écrire, selon les panélistes.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

2.8 (2006= 1.9, 2008 = 2.5, 2010 = 1.4)

2.4 L'indépendance éditoriale de la presse écrite publiée par une autorité publique est protégée contre l'ingérence politique abusive.

Il n'y a pas de journal publié par une autorité publique⁹. Cet indicateur ne peut pas être noté.

⁷ Fonds International de Développement Agricole (FIDA)

⁸ Région Haute Matsiatra, Analamanga, Vatovavy Fitovinany, Itasy, Sofia

⁹ Il existe seulement une agence nationale (ANTA) qui diffuse un bulletin mensuel aux institutions sur abonnement. C'est un Etablissement public industriel et commercial (EPIC) sous tutelle du ministère de la communication. Cette agence dispose de 10 abonnés actuellement et est subventionnée annuellement par l'Etat.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	

Moyenne de l'indicateur:

n/a (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = n/a)

2.5 Une législation/régulation appropriée de la concurrence cherche à empêcher la concentration des médias et des monopoles.

Madagascar ne dispose pas encore d'un cadre légal couvrant ce domaine. Les patrons de presse qui en ont les moyens peuvent acheter ou créer plusieurs supports médiatiques. Par exemple, le groupe Ultima Média édite quatre journaux (*Les Nouvelles*, *Taratra*, *Courrier de Madagascar*, *Journal de Madagascar-JDM*) et une radio (*alliance Fm92*) ; le groupe Prey dispose de trois journaux (*L'Express de Madagascar*, *Ao Raha*, *L'Hebdo*), de deux stations radio (*Radio Tana* et *Radio Antsiva*) et de la télévision RTA.

C'est la raison pour laquelle les politiciens n'hésitent pas à bâtir des conglomérats de média (les uns proches du pouvoir - comme Viva radio et TV, et d'autres proches de l'opposition - comme c'est le cas de Midi Madagasikara).

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	

Moyenne de l'indicateur:

1.6 (2006= 2.0, 2008 = 1.8, 2010 = 1.5)

2.6 Le gouvernement promeut un paysage médiatique diversifié, avec des organes de presse économiquement viables et indépendants.

Aucun effort particulier n'est mis en œuvre par le gouvernement pour promouvoir un paysage médiatique diversifié, mais laisse plutôt faire les opérateurs privés comme ils l'entendent. Il se contente de faire de la régulation. Dans ce sens, il a, notamment, autorisé l'extension de la couverture à un niveau national à certaines stations.

Par contre, aucune subvention ni exonération sur les intrants de la fabrication d'un journal n'est destinée aux médias.

Le pointage:

Notes individuelles:

[illegible]

Moyenne de l'indicateur:

1.3 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 1.2)

2.7 Tous les médias reflètent de façon équitable les voix des hommes et des femmes.

« A la télévision les présentateurs sont des femmes et les réalisateurs des hommes ».

Le constat fait globalement sur les contenus des articles et des émissions ne montre pas d'efforts particuliers déployés pour refléter équitablement les voix des femmes et des hommes. Les médias relatent seulement les informations sans aucune préoccupation d'équité dans la prise de parole. En province, en revanche, il a été néanmoins rapporté que les journalistes incitaient les femmes à participer. Mais il demeure des barrières culturelles qui peuvent sembler insurmontables : Dans des zones rurales de Toliara par exemple, les femmes ne s'expriment pas en présence des hommes.

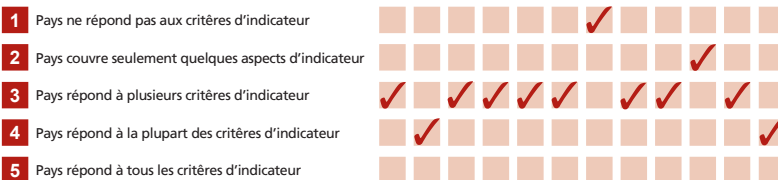
Quoi qu'il en soit, dans le paysage médiatique, on retrouve des organes programmant des émissions dédiées aux femmes, mais celles-ci restent

généralement confinées à des seconds rôles (émission sur la cuisine par exemple) sans aucun moyen d'influer sur les contenus éditoriaux. Un panéliste confirme cette « polarisation » des rôles dans les médias en constatant : « A la télévision les présentateurs sont des femmes et les réalisateurs des hommes ».

Les TIC constituent le seul domaine où on note vraiment une activité significative des femmes, notamment avec les blogs.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

2.9 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 3.3)

2.8 Tous les médias reflètent de façon équitable les voix de la société dans sa diversité ethnique, linguistique, religieuse, politique et sociale.

En vérité, les médias ne font pas d'efforts particuliers pour refléter de façon équitable les voix de la société dans sa diversité.

La preuve, le peu d'intérêt noté pour les questions qui touchent aux personnes handicapées ou au milieu syndical.

En revanche, pour ce qui concerne l'information politique, les médias de diverses tendances relayent les opinions de leurs partisans.

Malgré l'hétérogénéité ethno-régionale de la population malagasy, Madagascar ne dispose que d'une radio à caractère ethno-régional, le *Feon'Imerina*.

La radio et la télévision nationales proposent cependant des programmes en dialectes régionaux en plus de la langue officielle qui est le *malagasy*.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	

Moyenne de l'indicateur:

3.1 (2006=n/a, 2008 = n/a, 2010 = 2.3)

2.9 Le pays a une politique cohérente des TICs, ou le gouvernement met en application des mesures encourageantes, qui vise à satisfaire les besoins en informations de tous les citoyens, y compris les communautés marginalisées.

Le cadre réglementaire pour le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) n'existe pas à Madagascar. Toutefois, le Ministre de la Communication s'est voulu rassurant lors de la célébration de la journée internationale de la liberté de la presse 2012, en précisant qu'une ébauche de texte a été élaborée.

Il faut signaler également qu'à l'initiative du même ministre, l'Université d'Antananarivo a été connectée en réseau à des universités étrangères.

Au niveau régional il existe aussi des initiatives visant la mise en place d'un Centre Informatique Régional (CIR) pour connecter les régions autour d'un dispositif central sur l'état civil par exemple.

De même pour assurer la rapidité et la fiabilité des opérations électorales la Commission Electorale Nationale Indépendante pour la Transition (CENI-T) a créé un Système d'Information Technologique (SIT).

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	

Moyenne de l'indicateur:

2.0 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 1.6)

2.10 Le gouvernement n'utilise pas son pouvoir sur l'attribution des contrats publicitaires pour influencer le contenu éditorial.

Le gouvernement exerce son influence sur une dizaine, voire une quinzaine d'organes de presse qui ont conclu avec lui des contrats publicitaires. Les autres organes qui sont plutôt critiques sont systématiquement privés de la manne publicitaire, sans même passer par un appel d'offres. Un panéliste relève même que « Certaines radios se plaignent de l'utilisation de leurs ondes pour des raisons de service public (par exemple : les campagnes de vaccination) alors qu'elles ne reçoivent pas de subvention de l'Etat ».

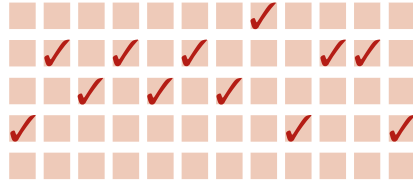
En effet, la procédure du contrat publicitaire est définie de telle sorte que le ministère peut opérer sa sélection sans problème parmi les demandes qui lui sont envoyées. D'ailleurs, la plupart d'entre elles sont restées sans suite comme c'est le cas pour *La Gazette de la Grande Ile*. Le motif souvent invoqué est fondé sur les études d'audience effectuées par deux agences de la capitale (ATW Consultants et agence Capsule).

Les résultats de ces études, souvent contestés par les médias, donnent régulièrement un tiercé composé de *Midi Madagasikara*, *La Gazette de la Grande Ile* et *l'Express de Madagascar*.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5 Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

2.7 (2006= 2.2, 2008= 2.5, 2010 = 2.8)

2.11 Le marché de la publicité est suffisamment important pour soutenir une diversité d'organes de presse.

Le marché publicitaire permet de régler au moins les charges salariales de trois directions de l'audiovisuel public.

Au niveau du privé on ne donne pas de chiffres, mais la TV Plus a noté que la crise a eu des effets néfastes sur les recettes publicitaires. Et cette chute a provoqué des retards sur le paiement des salaires des travailleurs.

Grosso modo, le marché a un potentiel qui permet de soutenir la diversité des organes, notamment ceux de l'audiovisuel et un peu moins celle de la presse écrite à cause de la préférence des annonceurs pour l'audiovisuel. Les principaux pourvoyeurs sont les secteurs des télécommunications et de la brasserie, et leur préférence va vers la TVM.

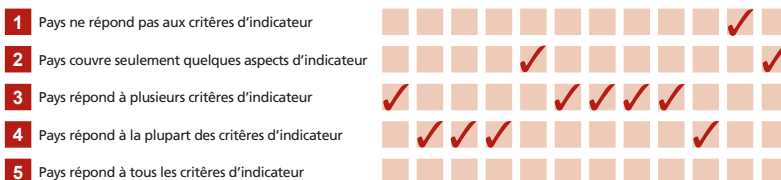
Cependant certains groupes de presse développent une stratégie pour capturer la manne publicitaire. Le groupe *PREY* par exemple, fait de l'importation de marchandises en plus des activités médiatiques et capte ainsi les recettes sur la publicité des produits qu'il importe.

En province, il faut le signaler, la publicité n'est pas importante et le plus souvent c'est le procédé du gré à gré qui est utilisé.

La radio communautaire, quant à elle, n'a pas juridiquement le droit de faire de la publicité donc ne bénéficie pas de ces ressources pour sa viabilité.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

3.0 (2006= 2.1, 2008 = 2.5, 2010 = 3.4)

Note du secteur 2:

2.8 (2010 = 2.5)

SECTEUR 3:

La régulation de la communication audiovisuelle est transparente et indépendante, le diffuseur public est transformé en véritable service public.

La régulation de la communication audiovisuelle est transparente et indépendante, le diffuseur public est transformé en véritable service public.

3.1 La législation sur l'audiovisuel a été adoptée et est appliquée, et crée un environnement favorable à l'audiovisuel public, commercial et communautaire.

La législation sur l'audiovisuel existe et elle est appliquée. Mais l'ordonnance N°92-039 du 14 Septembre 1992 en ses articles 21,22, 23 et suivants ne fait pas de distinction entre ces trois catégories (public, commercial, et communautaire).

Elle parle plutôt d'entreprise de service public de communication audiovisuelle et d'entreprise privée de communication audiovisuelle. Par conséquent l'audiovisuel communautaire ne fait pas partie de la nomenclature des média audiovisuels qui sont visés par l'ordonnance de 1992.

Du point de vue quantitatif, l'adoption de l'ordonnance de 1992 sur la communication audiovisuelle a engendré de nouvelles créations d'entreprises audiovisuelles à Madagascar en plus des antennes régionales du service public audiovisuel.

En effet, l'article 25 de l'ordonnance est très clair et favorable à la liberté de création. En vertu de cette disposition, il faut faire une demande pour créer une entreprise audiovisuelle comprenant :

- l'objet et les caractéristiques générales de l'entreprise,
- les caractéristiques techniques des émissions
- Les comptes d'exploitation prévisionnels sur 5 ans
- Le montant des investissements prévus
- Le tout accompagné des statuts, de la liste des dirigeants, de l'organigramme et enfin de la composition du capital

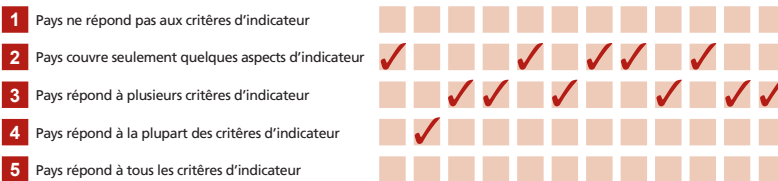
Le Haut Conseil de l'Audiovisuel (HCA) qui est saisi de la demande se prononce obligatoirement dans un délai de 60 jours, faute de quoi l'autorisation est réputée « accordée ».

Mais en pratique, le ministère de tutelle ne joue pas le jeu car depuis juin 2010 aucune nouvelle autorisation n'a été délivrée. Par conséquent, la loi est là mais elle n'est pas appliquée.

L'environnement économique n'est pas incitatif non plus, car les entreprises audiovisuelles paient de très lourdes taxes. De plus, Madagascar ne dispose pas de mécanisme d'aide ou de subvention de l'Etat aux entreprises des médias. Les journalistes de l'audiovisuel public sont régis par une loi qui date de 1960. Ils ne sont pas pris en compte par les textes de la fonction publique.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

2.7 (2006= 1.7, 2008 = 2.0, 2010 = 2.2)

3.2 L'audiovisuel est régulé par un organe indépendant et adéquatement protégé par la loi contre les ingérences, et dont les membres sont nommés de façon transparente et ouverte, en concertation avec la société civile, et qui n'est pas dominé par un parti politique.

Dans les textes en effet, le Haut Conseil de l'Audiovisuel (HCA) existe en vertu de l'article 11 de l'ordonnance de 1992, mais dans la pratique il n'en est rien. Ainsi en vertu de l'article 12 de cette même ordonnance, la composition du HCA est fixée par décret, or il n'y a pas à ce jour de décret signé en ce sens. Pendant ce temps, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel est encore domicilié au Ministère de la Communication, ce qui n'est pas un gage d'indépendance. Il s'y ajoute que ses membres¹⁰ sont nommés par le Ministre lui-même qui préside ce conseil.

¹⁰ Ministère de l'information, directeur de la communication, représentant l'Office malgache de régulation des télécommunications

Le pointage:

Notes individuelles:

[illegible]

Moyenne de l'indicateur:

1.3 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 1.0)

3.3 L'organe régulant les services et les licences audiovisuels, le fait dans l'intérêt du public, et assure l'équité et la diversité de vues représentant la société dans son ensemble.

L'organe de régulation des services et licences audiovisuels à Madagascar est l'Office Malgache d'Etudes et de Régulation des Télécommunications (OMERT).

La règle est qu'une licence est attribuée par le Ministre de la Communication après avis de l'OMERT. Le Ministère de la Communication joue donc, de fait, l'organe de régulation des services et licences audiovisuels. Mais les actes posés par le Ministère ne vont pas, de l'avis des panelistes, dans le sens de l'intérêt du public.

En effet, les critères d'octroi des autorisations sont considérés comme discriminatoires et peu transparents. L'octroi des licences a été suspendu depuis 2009, alors que les fermetures se poursuivent notamment avec Free Fm (à qui on reproche d'avoir une licence radio alors qu'elle veut faire de la télévision sans titre), et Radio Platine en 2011.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓					✓	✓		✓	✓				
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur			✓	✓				✓					✓	
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur		✓			✓									✓
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur														
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur														

Moyenne de l'indicateur:

1.8 (2006= 1.1, 2008 = 1.7, 2010 = 1.5)

3.4 Le diffuseur public/d'Etat est responsable devant le public par l'intermédiaire d'un conseil d'administration représentatif de la société dans son ensemble et désigné de manière indépendante, ouverte et transparente.

L'Office de Radio Télévision Malagasy (ORTM) est le diffuseur d'Etat. C'est un établissement public à caractère administratif (EPA). Il est dirigé par un Directeur Général nommé en Conseil des ministres.

Son Conseil d'administration n'a jamais été mis en place. Il existe un lien hiérarchique entre le Directeur Général et le Ministre de la Communication. Dans ces conditions, on ne peut donc pas parler d'indépendance.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur					✓									
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur														
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur														
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur														

Moyenne de l'indicateur:

1.1 (2006= 1.1, 2008 = 1.0, 2010 = 1.0)

3.5 Les fonctionnaires nommés à des positions politiques et les membres de partis politiques, ainsi que les personnes qui ont des intérêts financiers dans le secteur de l'audiovisuel, ne sont pas membres du conseil d'administration du diffuseur public/d'Etat.

Le diffuseur public ne dispose pas d'un Conseil d'administration.

Le pointage:

Notes individuelles:

[illegible]

Moyenne de l'indicateur:

1.0 (2006= 1.0, 2008 = 1.0, 2010 = 1.0)

3.6 L'indépendance éditoriale du diffuseur public/d'Etat de toute influence politique est garantie par la loi et appliquée.

L'indépendance éditoriale n'est garantie par aucune loi, et son application dépend plutôt du niveau d'où viennent les intrusions dans la rédaction. Certains membres du Conseil Supérieur de la Transition utilisent par exemple la radio nationale pour exercer leur « droit de réponse » aux attaques dont ils sont l'objet dans leur fief sur d'autres stations.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	✓						✓	✓		✓		✓	✓	
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur		✓	✓	✓	✓							✓		
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur										✓				
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur														
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur														

Moyenne de l'indicateur:

1.6 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 1.0)

3.7 Le diffuseur public/d'Etat est financé de manière à le protéger contre toute ingérence arbitraire dans son budget, et contre toute pression commerciale.

Le diffuseur public d'Etat tire principalement ses ressources du budget de l'Etat et des ressources publicitaires. C'est un EPA qui fonctionne comme un Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)¹¹, car il doit chercher des recettes complémentaires.

Mais les ressources venant du budget sont dérisoires et servent uniquement à payer les salaires des fonctionnaires. D'où sa dépendance très forte vis-à-vis de l'Etat et donc des ingérences régulières de l'Etat. Cela n'a pas évolué. « Notre ligne éditoriale - c'est tout ce qui concerne le gouvernement » confirme un panéliste.

« Notre ligne éditoriale - c'est tout ce qui concerne le gouvernement »

Ce besoin de ressources additionnelles l'expose également au lobby des opérateurs économiques, qui parfois en arrivent à imposer des attitudes en marge de la légalité. Par exemple, en 2010 lors de la grève de Telma (une compagnie téléphonique), les agents avaient convoqué une conférence de presse pour expliquer les raisons de leur mouvement. La télévision nationale qui avait couvert la manifestation a bloqué l'élément car elle recevait beaucoup de publicité de la part de Telma. L'autre exemple qu'on peut citer concerne la publicité de la bière. La loi malgache interdit en effet la publicité sur l'alcool, or des brasseries, comme Skol, et Star, arrivent à acheter des espaces publicitaires à la télévision nationale.

11 Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial

Le pointage:

Notes individuelles:

[illegible]

Moyenne de l'indicateur: 1.5 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 1.1)

3.8 Le diffuseur public/d'Etat est techniquement accessible sur toute l'étendue du territoire national.

Il y a une nette amélioration de la couverture du territoire national par le diffuseur public avec la remise à neuf du matériel et l'extension du réseau téléphonique. On note très peu de zones d'ombre et de zones de silence depuis 2011. Mais il faut dire que la couverture totale n'est pas encore entièrement acquise.

Le pointage:

Notes individuelles:

[illegible]

Moyenne de l'indicateur: 4.0 (2006= 2.9, 2008 = 4.3, 2010 = 2.5)

3.9 Le diffuseur public/d'Etat offre une programmation variée qui prend en compte tous les intérêts.

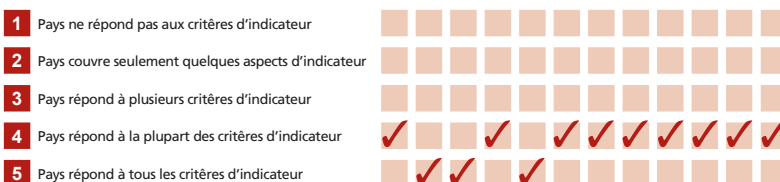
On peut dire de ce point de vue que le diffuseur public d'Etat assure une couverture assez large prenant en compte les intérêts politiques, économiques, sociaux et religieux.

De même, les informations régionales ont vu l'augmentation de la tranche horaire qui leur était réservée. Les émissions de débat politique comme Mandrosoa ô ! ou Fantatro sur l'éducation à la citoyenneté ont également vu leur position consolidée à côté de celles du mercredi après-midi réservées aux enfants.

La radio nationale tente en effet de satisfaire les auditeurs mais comme les attentes de ces derniers, ainsi que leurs plages d'écoute, diffèrent d'une contrée à l'autre, en ville ou en brousse, il lui est quasiment impossible d'atteindre cet objectif. Leurs besoins spécifiques aux mêmes heures rendent la programmation un peu difficile du point de vue des attentes des auditeurs des villes et de l'intérieur du pays.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

4.3 (2006= 3.3 ; 2008 = 3.0, 2010 = 3.8)

3.10 Le diffuseur public/d'Etat fournit des informations équilibrées et justes, reflétant l'ensemble des différents points de vue et opinions.

Il est vrai qu'en vertu de l'article 36 de l'ordonnance N°92-039 du 14 septembre 1992, « le gouvernement peut, à tout moment, faire diffuser et transmettre par les entreprises de service public, de radiodiffusion et de télévision, toutes les déclarations ou communications qu'il juge nécessaires », mais celles-ci sont sujettes à commentaires ou analyses.

Sur ce point, en vérité, il existe un problème de traitement de l'information politique au niveau du diffuseur public. Pourtant l'article 31 cette même ordonnance portant délivrance de l'autorisation aux entreprises audiovisuelles indique à son paragraphe 2 que «dans le respect de l'honnêteté et du pluralisme de l'information et des programmes, l'autorisation fixe les règles particulières applicables à l'entreprise de presse».

Cette formulation est assez générale, et en plus renvoie au demeurant à la décision d'autorisation pour fixer les règles applicables à l'entreprise audiovisuelle privée. Elle n'est pas explicite par rapport à la prise en compte de la diversité des opinions par le diffuseur public d'Etat.

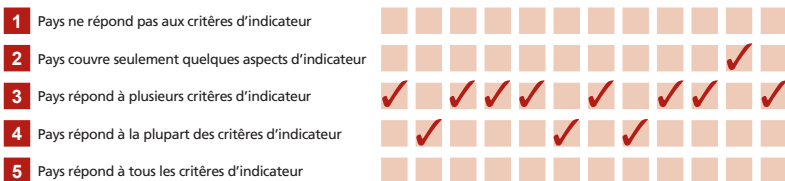
En effet, l'information politique est assez partisane et l'on retrouve des déséquilibres manifestes qui ressemblent à de la manipulation, tant en ce qui concerne la hiérarchisation de l'information que l'angle de traitement.

Les points de vue de l'opposition sont relégués à une portion congrue s'ils ne sont occultés.

On retrouve ce type de traitement dans les reportages à l'occasion de certaines manifestations officielles (par exemple, les cérémonies d'inauguration) où l'on grossit volontairement les côtés positifs.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

3.2 (2006= 1.3 ; 2008 = 1.6, 2010 = 1.6)

3.11 Le diffuseur public/d'Etat présente un contenu local aussi varié et créatif qu'économiquement réalisable.

La législation à Madagascar ne comporte aucune exigence en ce qui concerne le ratio de contenu local dans les programmes audiovisuels.

Cependant, le projet de Code de la communication qui est en cours d'adoption comprendrait cette disposition.

Dans les faits le programme de la radio nationale est décliné de manière à prendre en compte ce contenu local. Par exemple, dans la première moitié de la matinée jusqu'à 9 heures, l'émission *Fivoy pagaie* traite des réalités économiques du pays et après, jusqu'à 12 heures, c'est la tranche horaire consacrée aux jeunes et au sport avec des informations provenant de toute l'étendue du territoire.

La télévision nationale offre également un contenu assez varié à travers des émissions comme *Sosoa maraina*, mais il faut dire qu'elle est encore surpassée par

la radio nationale qui présente plus de contenu local avec souvent des émissions réalisées dans le cadre de projets.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur																		
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur																		
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur				✓								✓					✓	
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	✓	✓		✓	✓		✓						✓				✓	
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur								✓				✓						

Moyenne de l'indicateur:

3.9 (2006= 3.4, 2008 = 3.5, 2010 = 3.3)

3.12 L'audiovisuel communautaire bénéficie d'une promotion spéciale du gouvernement étant donné sa capacité à ouvrir l'accès aux ondes aux communautés.

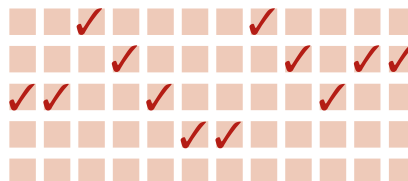
Il existe aujourd'hui environ une vingtaine de radios communautaires à Madagascar. Mais elles sont encore en attente de la promotion spéciale promise par le gouvernement. L'annonce du Directeur Général de l'ORTM, alors Ministre de la Communication de l'époque de doter la radio communautaire *Magneva* d'un émetteur n'a jamais été suivie d'effet.

En fait, cette catégorie de radio n'est pas visée par la loi sur la communication de Septembre 1992, même si la Direction de la Communication leur offre deux fois par an des formations dans les domaines de la santé de la mère et de l'enfant, en plus du matériel offert tous les ans grâce au financement de l'UNICEF.

Le pointage:

Notes individuelles:

- 1** Pays ne répond pas aux critères d'indicateur
- 2** Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur
- 3** Pays répond à plusieurs critères d'indicateur
- 4** Pays répond à la plupart des critères d'indicateur
- 5** Pays répond à tous les critères d'indicateur



Moyenne de l'indicateur:

2.5 (2006= 2.7, 2008 = 2.9, 2010 = 1.7)

Note du secteur 3:

2.4 (2010 = 1.8)

SECTEUR 4:

Les médias exercent des normes professionnelles de haut niveau.

Les médias exercent des normes professionnelles de haut niveau.

4.1 Les médias suivent volontairement des codes de normes professionnelles qui sont appliqués par des organes d'autorégulation qui traitent les plaintes du public.

Il existe un code d'éthique et de déontologie qui a été mis en place par l'Ordre des journalistes en 2004 à l'initiative de l'ancien Président du Conseil de l'Ordre.

Mais depuis 2008, le Conseil chargé de veiller sur l'éthique et la déontologie est en léthargie et n'a pas été renouvelé comme prévu en 2007. Il faut préciser que ce renouvellement dépend de l'autorisation du Ministère de la communication, c'est la raison pour laquelle le nouveau code préconise l'indépendance de l'Ordre vis-à-vis de ce dernier.

En effet, c'est le Ministre de la Communication qui devait convoquer la réunion de renouvellement du bureau de l'Ordre, mais ne l'a pas fait. Cette ineffectivité de l'Ordre a ainsi laissé la voie libre aux journalistes de violer les normes professionnelles. La diffusion à la télévision et dans la presse des images de tuerie lors des événements du 7 février 2009 avec des photos des personnes grièvement blessées, estropiées ou gisant sans vie en témoignent.

Pour parer à cela, des organes de presse se sont dotés de leurs propres normes. Par exemple *L'Express de Madagascar* a, à l'initiative des responsables de sa rédaction, adopté dans une résolution une série de normes et les a rendues publiques. D'autres organes de presse ont, quant à eux, choisi leur propre code et l'ont affiché au sein de leurs rédactions afin que nul n'en ignore la teneur.

Les initiatives n'ont pas manqué pour combler le vide laissé par la léthargie de l'Ordre et du niveau officiel. Le Ministère de la Communication a essayé en mai 2011 de mettre en place un comité d'éthique qui n'a pas fait long feu.

En effet, le mode de désignation de ses membres a été contesté au point que le comité a juste eu le temps d'élaborer son règlement intérieur avant de disparaître. Aujourd'hui, l'unique moyen de se plaindre pour le public est de s'adresser à la rédaction du journal incriminé.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	

Moyenne de l'indicateur:

2.6 (2006= 2.3, 2008 = 2.9, 2010 = 1.8)

4.2 Le niveau de traitement de l'information obéit aux principes de base d'exactitude et d'impartialité.

Il existe des cas où le traitement de l'information obéit à la règle non écrite du «qui paie, commande». Globalement, on peut dire que le traitement de l'information ne répond pas au principe de base d'exactitude, car l'appartenance partisane des stations et des organes fait en sorte que l'information est toujours teintée de partialité.

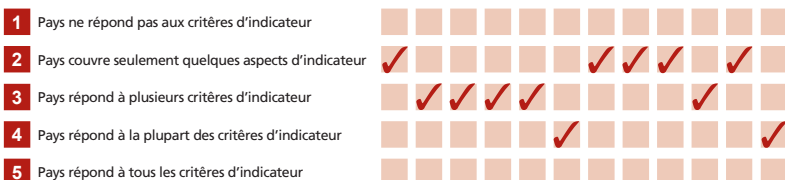
*«qui paie,
commande».*

Par ailleurs, dans leur quête de lectorat, certains journaux n'hésitent pas à publier des informations avec des faux titres ou en grossissant les faits. Ce fut le cas pour les fameux voleurs de zébu qui avaient attaqué des gendarmes, et dont la photo du chef présumé Remenabila avait fait la UNE des médias, alors qu'il n'était pas certain que l'homme de la photo fusse bien le vrai coupable (cette photo a été fournie par la Gendarmerie Nationale à tous les médias). La presse a dû faire des démentis par la suite. Ce qui n'est pas chose commune, car certains journalistes, même s'ils se sont trompés, refusent d'accorder un droit de réponse ou de faire un démenti.

De même, la séparation entre les faits et les commentaires telle que requise par l'article 61 de la loi N°90-031 du 21 décembre 1990 n'est pas toujours de mise. En effet, ledit article stipule que « la liberté du commentaire du journaliste ne doit pas primer sur l'exactitude des faits rapportés. Les opinions personnelles du journaliste seront présentées de manière différente sans équivoque et sans confusion».

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

2.8 (2006= 2.9, 2008 = 2.5, 2010 = 2.0)

4.3 Les médias couvrent tous les événements, sujets et cultures, y compris les questions économiques, culturelles, locales, et les sujets d'investigation.

En général, les médias couvrent tous les événements de l'actualité, particulièrement dans la presse écrite à travers les différentes rubriques disponibles dans les journaux. Cependant on note une faiblesse au niveau du traitement de l'information régionale, très peu présente dans les médias nationaux, bien que ceux-ci aient des correspondants dans les régions. Par exemple, la fête de l'Internet occupe très peu de place dans les journaux alors qu'elle se déroule une fois par an dans presque toutes les régions.

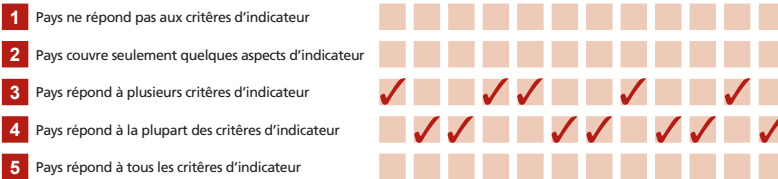
Certains attribuent cet état de fait à une certaine hiérarchisation de l'information qui fait la part belle au politique. Le panel reconnaît néanmoins que des efforts sont faits, soit pour envoyer des reporters ou en se rabattant sur la Radio Nationale. Les sujets d'investigation en revanche demeurent le seul domaine où la couverture présente des lacunes, pour des raisons liées, soit à la disponibilité du personnel affecté à ce travail dans les rédactions, soit à la ligne éditoriale des médias; lesquels font souvent face à des conflits d'intérêt. L'affaire du bois de rose¹² évoquée dans les colonnes de La Gazette de la Grande Ile constitue un exemple de domaine qui fait l'objet de conflit d'intérêts.

Le défaut de couverture peut aussi relever du risque que court le journaliste à couvrir certaines questions dans certaines localités où les autorités imposent le black out sur l'information.

¹² Le bois de rose est une variété de bois très recherchée en Asie du sud ouest pour ses vertus thérapeutiques. Son exploitation est interdite à Madagascar mais il y a un trafic clandestin de hautes personnalités.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

3.6 (2006= 3.5, 2008 = 2.8, 2010 = 3.9)

4.4. L'égalité des chances, quels que soient la race ou l'ethnie, le groupe social, le sexe, la religion, les handicaps physiques, est promue dans les organes de presse.

L'égalité des chances n'est pas encore promue pour les personnes handicapées, car la lutte pour le respect des droits de celles-ci mobilise peu de gens. Quelques exemples ici et là existent mais ne traduisent pas véritablement une volonté ou une politique de promotion des personnes handicapées. Par exemple, il y a un aveugle qui officie comme standardiste dans une radio et un autre qui est bénévole dans une radio communautaire. Malgré ce constat, un panéliste remarquera que « derrière l'égalité des chances que laisse apparaître ces initiatives isolées, se cachent des préoccupations de marketing ».

Concernant les recrutements il n'y a pas de discrimination particulière au niveau des rédactions. On fait valoir uniquement la compétence.

Cependant, dans l'audiovisuel public il avait été décidé à un moment donné de promouvoir à la fois, la relève à travers, d'une part, une politique de rajeunissement des effectifs, et d'autre part, une bonne représentation géographique et religieuse dans les rédactions.

Le pointage:

Notes individuelles:

- | | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| 1 Pays ne répond pas aux critères d'indicateur | | | | | | | | | | |
| 2 Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur | | | | | | | | | | |
| 3 Pays répond à plusieurs critères d'indicateur | | | | ✓ | ✓ | | | | | |
| 4 Pays répond à la plupart des critères d'indicateur | ✓ | ✓ | | | | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ |
| 5 Pays répond à tous les critères d'indicateur | | | ✓ | | | | ✓ | | | ✓ |

Moyenne de l'indicateur:

4.1 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 3.1)

4.5 Les journalistes et directeurs de publication n'exercent pas l'autocensure.

On peut retenir ici que toute l'attitude des journalistes et directeurs de publication est dictée par le contexte. Il arrive parfois que, de manière consciente, ils pratiquent l'autocensure.

En effet, sous l'actuel régime de la transition, les journalistes sont soumis à un stress maximal et ne peuvent pas toujours exercer leur métier librement, sans compter les cas de conflit d'intérêts qu'ils subissent.

Certains patrons de presse vont jusqu'à imposer le black out total sur des affaires comme celle des saisies des stocks de bois de rose exportés illicitement à Maurice et aux Comores, et mettant en cause la douane et des personnalités haut placées du régime.

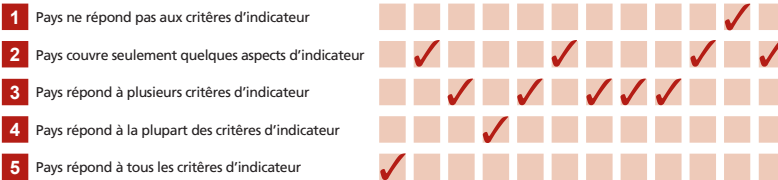
L'autocensure est de mise parfois au sein des rédactions lorsqu'un sujet à traiter est susceptible de toucher aux intérêts du patron. Dans la pratique, les journalistes partagent l'idée avec toute leur rédaction et, en fonction du *feedback* du patron, continuent ou abandonnent les sujets choisis. Les cas les plus fréquents d'autocensure notés se retrouvent sur les questions de mœurs et de culture dans lesquels des tabous persistent.

Mais les journalistes s'autocensurent également lorsque l'information met en cause un gros pourvoyeur de contrats publicitaires, comme Air Madagascar.

En revanche, dans l'audiovisuel public, il ne fait aucun doute que la pratique de la censure et de l'autocensure est une réalité, car le journaliste sait d'avance qu'il ne pourra pas couvrir les manifestations de l'opposition, ce qui constitue aujourd'hui un recul par rapport au combat mené en 1991 par les professionnels pour l'accès au service public de l'audiovisuel.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

2.8 (2006=2.0, 2008 = 1.5, 2010 = 1.5)

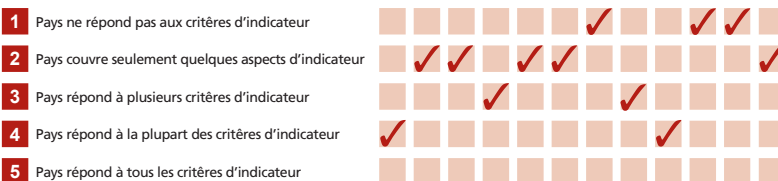
4.6 Les propriétaires des principaux médias privés n'empêchent pas sur l'indépendance éditoriale.

La particularité des médias privés à Madagascar est que la plupart sinon tous les propriétaires des médias privés sont des acteurs politiques de premier plan. Cela a un impact inévitable sur la ligne éditoriale et le contenu du journal. A titre d'illustration, le propriétaire du journal *La Vérité* est un opérateur économique et conseiller du président de la transition.

L'époux de la directrice de *Midi Madagasikara* est président du Congrès de la transition et également porte-parole du camp de l'ex président Ravalomanana. Le groupe de presse éditeur du journal *L'Express de Madagascar*¹³ est la propriété du Président de la Délégation d'Antananarivo, qui par ailleurs, est un opérateur économique.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

2.3 (2006= 2.5, 2008 = 2.6, 2010 = 1.9)

¹³ Ce groupe comprend 3 journaux, 1 Tv, et 3 radios

4.7 Les journalistes et les organes de presse sont intégrés et ne sont pas corrompus.

On ne peut pas répondre par l'affirmative, car les enveloppes qu'on appelle FELAKA que les organisateurs d'événements donnent aux journalistes influencent effectivement ceux-ci dans le traitement de l'information.

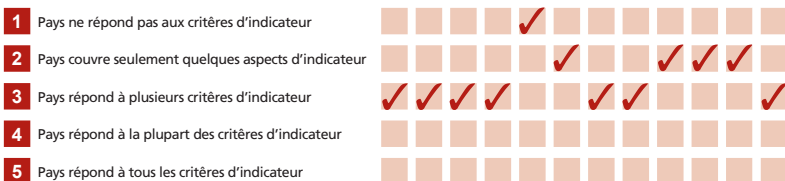
Il arrive, même si on ne peut pas généraliser, que des inconnus arrivent 5 minutes avant la fin de l'événement pour s'inscrire sur la liste de présence des journalistes afin d'empocher l'enveloppe alors qu'ils ne sont pas journalistes professionnels.

D'autres procédés plus subtils sont souvent utilisés par les politiciens et les milieux d'affaires qui, à défaut de pouvoir payer pour être à la 'Une' du journal, proposent des voyages de reportage tous frais payés. Certaines grosses compagnies prévoient ainsi des budgets à cet effet.

C'est dire donc qu'il y a effectivement une corruption réelle chez les journalistes, encouragée aussi par des corrupteurs.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

2.5 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 1.7)

4.8 Les niveaux de salaire et les conditions générales de travail des journalistes et des autres acteurs des médias sont appropriés.

On ne peut pas dire que les niveaux de salaires et les conditions générales de travail des journalistes sont appropriés.

La preuve, un débutant dans la presse touche un salaire inférieur ou égal à 200 000 Ariary¹⁴ soit 100US\$. Pis dans l'audiovisuel, la majorité des professionnels ne touche pas la moitié du salaire de ceux qui travaillent dans la presse écrite. En plus

14 1 US\$= 2000 AMG (Arihari malgache)

de cela, les conditions générales de travail sont loin d'être correctes, car très peu de journalistes disposent d'un contrat de travail contrairement aux dispositions de l'article 46 et suivant de la loi 90-031 du 21 Décembre 1990. Le conseil de l'ordre qui devait être le garant de cette obligation contractuelle des employeurs est, pour l'instant, comme mentionné plus haut, plongé dans une profonde léthargie.

L'article 57 va même plus loin en ce qui concerne l'assurance obligatoire lorsque le journaliste se déplace dans une zone dangereuse. Il faut dire que quand les journalistes essuient les lacrymogènes des policiers ils n'y pensent pas trop.

Du côté des radios communautaires, le mode de traitement des personnels est un peu différent. Les rémunérations varient entre 200 000 Ariary (100 US\$) pour le directeur et un plafond de 150 000 Ariary (75US\$) pour les autres postes.

En effet, au sein de ces radios travaillent du personnel permanent avec des contrats modulés sur les heures de travail et les tâches confiées, ainsi que des bénévoles qui, eux, sont primés à l'occasion d'événements importants.

Tel n'est pas le cas au niveau de la radio publique où il y a eu une légère amélioration avec le changement de statut des vacataires, naguère payés 200 Ariary (0.10US\$)/30mn, à la tâche et suivant le nombre d'heures effectuées. Ils sont maintenant dotés d'un contrat d'employé de courte durée (ECD) avec un salaire mensuel variant entre 140 et 150.000 Ariary (75 US\$)/mois.

Au niveau des cadres de la radio publique également, le rapport entre le salaire des fonctionnaires et ceux des ECD a été multiplié par 5.

Ces mutations ont fait qu'il n'y a plus de vacataires à l'ORTM, mais des employés de courte durée, sous contrat. D'ailleurs, depuis 2009, on note une amélioration de la situation de certains ECD recrutés, avec une possibilité de titularisation dans la fonction publique, une promotion qui pourrait entraîner un doublement du salaire.

Le pointage:

Notes individuelles:

[illegible]

Moyenne de l'indicateur:

2.3 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 2.2)

4.9 Les professionnels des médias ont accès à des structures de formation qui offrent des programmes de qualification ainsi que des opportunités d'améliorer leurs compétences.

Il y a eu une succession d'arrêts (comme en 1974 à cause des coûts élevés) et de reprises en matière de formation académique.

En 1995 on a ré-ouvert l'unité d'enseignement à l'université d'Antananarivo, en instaurant cependant un concours d'admission à l'issue duquel seules 25 personnes étaient retenues.

Cette structure domiciliée à la faculté des lettres de l'Université, était financée par la banque Mondiale. Elle visait au départ, à former trois promotions de journalistes. L'offre de formation s'est par ailleurs poursuivie avec le Département inter professionnel de formation professionnelle (DIPFP).

Au départ, il y avait un peu de confusion dans les formations proposées. On parlait indistinctement de journalisme et de communication, ce qui n'est pas du tout la même chose.

A la suite de cela, d'autres universités privées comme le SAMIS-ESIC du collège Saint Michel d'Antananarivo et l'ESSVA du diocèse d'Ansirabe (à 160km d'Antananarivo), toutes deux de confession catholique, et non confessionnelles ainsi que l'ESMGC du groupe ACEEM (Action Culturelle pour l'Education et l'Enseignement à Madagascar), située à Mahajanga ont vu le jour.

Depuis quelques années cependant, les organisations professionnelles offrent des formations pour renforcer les capacités des journalistes¹⁵, de même que les projets auxquels on reproche de ne pas répondre aux besoins des journalistes, mais plutôt aux leurs.

C'est dans ce cadre que les radios communautaires bénéficient chaque année d'une session de formation.

Au niveau du service public, le Directeur Général de la télévision nationale a organisé en 2011 et sur 6 mois un programme interne de renforcement des capacités des reporters et présentateurs de journal et a pu opérer ainsi une remise à niveau d'une grande partie de son personnel.

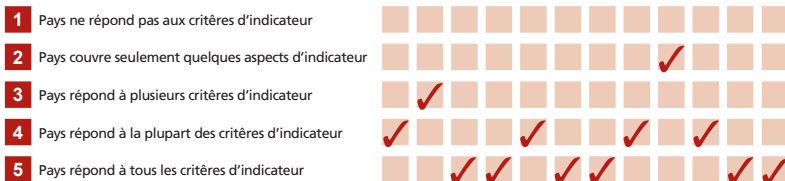
Le défi à relever pour la formation est qu'aujourd'hui, les journalistes formés dans les structures de formation classiques, ainsi que ceux formés dans le cadre des organisations professionnelles ou des projets de développement dans divers domaines (gestion des crises, couverture des élections...) n'en font pas toujours

¹⁵ Search for common ground et l'Union Européenne sur la résolution des conflits à Madagascar

profiter leurs organes. Ils préfèrent aller monnayer leur talent dans des services de communication. C'est ce qui fait dire à un panéliste qu'il ne faut pas continuer de former des journalistes.

Le pointage:

Notes individuelles:



Moyenne de l'indicateur:

4.3 (2006= 2.6 ; 2008 = 3.6, 2010 = 1.5)

4.10 Les journalistes et les autres acteurs des médias sont organisés en syndicats et/ou associations professionnelles, qui défendent leurs intérêts de manière efficace.

Oui, les journalistes sont organisés en syndicats ou associations professionnelles¹⁶. Il existe actuellement 20 associations professionnelles qui ont, toutes, une existence légale. Mais cette multitude n'est pas un gage d'efficacité, y compris pour défendre leur convention collective malmenée.

On ne sait pas qui est qui et qui fait quoi. Certains se constituent simplement pour s'afficher dans un camp ou dans un autre. La plupart des associations ont la particularité de n'avoir que très peu d'adhérents leur permettant d'avoir des moyens de faire vivre l'organisation. Car, faut-il le souligner, le peu de membres que ces associations comptent ne versent pas non plus de cotisation annuelle.

D'autres sont actives dans l'échange et le partage de documents, mais aussi pour assurer leur protection contre les politiciens, D'autres enfin, s'activent dans la formation, c'est le cas de deux associations locales à *Mahajanga*, qui œuvrent, en particulier, pour le renforcement de l'éthique professionnelle.

16 Les principales sont celle des chroniqueurs judiciaires, les journalistes culturels, les chroniqueurs politiques, celles regroupant les journalistes des radios privées, les spécialistes en environnement, les femmes journalistes, le syndicat crée en 2012.

Le pointage:

Notes individuelles:

1	Pays ne répond pas aux critères d'indicateur	
2	Pays couvre seulement quelques aspects d'indicateur	
3	Pays répond à plusieurs critères d'indicateur	
4	Pays répond à la plupart des critères d'indicateur	
5	Pays répond à tous les critères d'indicateur	

Moyenne de l'indicateur: 1.8 (2006= 2.6, 2008 = 2.1, 2010 = 2.1)

Note du secteur 4: 2.9 (2010 = 2.2)

MOYENNE DE TOUS LES SECTEURS: 2.9 (2006= 2.2, 2008 = 2.4, 2010 = 2.5)

La voie à suivre

1. Quels changements y a-t-il eu dans l'environnement des médias ces dernières années ?

L'analyse de l'environnement des médias révèle que plusieurs changements sont intervenus entre 2010 et 2012.

Certains ont été qualifiés de positifs notamment :

- La multiplication et la diversification des titres, des radios et télévisions
- La multiplication de l'offre des écoles de formation de courte et longue durée
- Le rajeunissement du personnel des médias élargi au sexe, à la représentation géographique, mais aussi aux personnes handicapées
- Une meilleure accessibilité à l'information à travers les supports traditionnels et les TIC

D'autres changements sont en revanche négatifs :

- Le cadre juridique qui n'est toujours pas en place est une entrave à un meilleur épanouissement des médias
- Une ingérence politique et économique plus marquée dans le secteur des médias
- Les conditions de travail des journalistes sont de plus en plus précaires et les exposent à toutes sortes de dérives
- L'incapacité des organisations professionnelles à défendre leurs propres intérêts

2. Quels types d'activités faut-il mener dans les deux prochaines années?

- La priorité c'est d'abord les actions en vue d'obtenir l'adoption d'un cadre juridique favorable à l'épanouissement des médias.
- C'est ensuite le plaidoyer pour améliorer les conditions de travail précaires d'une part, et l'appui aux organisations professionnelles pour la défense de leurs intérêts d'autre part.

La réunion du panel a eu lieu à Mantsoa du 6 au 8 Juillet 2012.

Les Panélistes:

Médias :

1. Mr. Anselme Randriakoto
2. Mme Noro Razafimandimby
3. Mr. Alphonse Andriamahaly
4. Mr. Rufin Rakotomaharo
5. Mr. Tahiry Ralambomahay
6. Mme Philiberte Amiko

Société Civile :

7. Mme Stella Razanamahefa
8. Mme Ketakandriana Rafitoson
9. Mme Patricia Raharisoamalala
10. Mme Fela Razafinjato
11. Mr. José Randrianasolo
12. Mr. Lanto Randriamanantena

Rapporteur :

Mamadou Ndao

Modérateur :

Emmanuel Wongibe



AFRICAN MEDIA BAROMETER

The first home grown analysis of the
media landscape in Africa



MADAGASCAR 2012

English Version

The African Media Barometer (AMB)

The African Media Barometer (AMB) is an in-depth and comprehensive description and measurement system for national media environments on the African continent. Unlike other press surveys or media indices the AMB is a self-assessment exercise based on homegrown criteria derived from African Protocols and Declarations like the “*Declaration of Principles on Freedom of Expression in Africa*” (2002) by the “African Commission for Human and Peoples’ Rights” (ACHPR)¹. The instrument was jointly developed by *fesmedia Africa*, the Media Project of the Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) in Africa, and the Media Institute of Southern Africa (MISA) in 2004.

The African Media Barometer is an analytical exercise to measure the media situation in a given country which at the same time serves as a practical lobbying tool for media reform. Its results are presented to the public of the respective country to push for an improvement of the media situation using the ACHPR-Declaration and other African standards as benchmarks. The recommendations of the AMB-reports are then integrated into the work of the 19 country offices of the Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) in sub-Saharan Africa and into the advocacy efforts of other local media organizations like the Media Institute of Southern Africa.

Methodology and Scoring System

Every two to three years a panel of 10-12 experts, consisting of at least five media practitioners and five representatives from civil society, meets to assess the media situation in their own country. For 1 1/2 days they discuss the national media environment according to 45 predetermined indicators. The discussion and scoring is moderated by an independent consultant who also edits the AMB-report.

After the discussion of one indicator panel members allocate their individual scores to that respective indicator in an anonymous vote according to the following scale:

1	Country does not meet indicator	
2	Country meets only a few aspects of indicator	
3	Country meets some aspects of indicator	
4	Country meets most aspects of indicator	
5	Country meets all aspects of the indicator	

¹ The ACHPR is the authoritative organ of the African Union (AU) mandated to interpret the African Charter on Human and Peoples’ Rights.

The sum of all individual indicator scores will be divided by the number of panel members to determine the average score for each indicator. These average indicator scores are added up to form average sector scores which then make up the overall country score.

Outcome

The final, qualitative report summarizes the general content of the discussion and provides the average score for each indicator plus sector scores and overall country score. In the report panellists are not quoted by name to protect them from possible repercussions. Over time the biennial or tri-annual reports are measuring the media development in that particular country and should form the basis for a political discussion on media reform.

In countries where English is not the official language the report is published in a bilingual edition.

Implementing the African Media Barometer the offices of the Friedrich-Ebert-Stiftung (FES) and - in SADC countries the Media Institute of Southern Africa (MISA) - only serve as a convener of the panel and as guarantor of the methodology. The content of the discussion and the report is owned by the panel of local experts and does not represent or reflect the view of FES or MISA.

At the end of 2008 the indicators were reviewed, amended and some new ones were added to address the rapid developments in Information Communication Technology².

By the end of 2012 the African Media Barometer had been held in 29 African countries, in some of them already for the third time.

Mareiike Le Pelley
Head of fesmedia Africa
Friedrich-Ebert-Stiftung
Windhoek
Namibia

Zoe Titus
Regional Director
Media Institute of Southern
Africa (MISA)
Windhoek, Namibia

² Consequently, the comparison of some indicators of previous reports is not applicable (n/a) in some instances in which the indicator is new or has been amended considerably. Furthermore sector scores are not applicable (n/a) as indicators have been moved.



See above 29 AMB Countries (2005-2012)

CONTENT

SUMMARY: 64

SECTOR 1: 67

Freedom of expression, including freedom of the media, is effectively protected and promoted.

SECTOR 2: 79

The media landscape, including new media, is characterised by diversity, independence and sustainability.

SECTOR 3: 91

Broadcasting regulation is transparent and independent; the state broadcaster is transformed into a truly public broadcaster.

SECTOR 4: 103

The media practise high levels of professional standards.

WAY FORWARD: 115

African Media Barometer

Madagascar 2012

Summary

In the two years since the last edition of the African Media Barometer (AMB), Madagascar has made progress in certain areas of media development. However, caught in the middle of on-going political turmoil and aggravated by an economic crisis, Madagascar struggles to make real progress. The crisis has had a negative impact on an otherwise promising media landscape. This is the conclusion the 12 participants of the recent African Media Barometer (AMB) panel convened in Mantasoa in July 2012 reached.

Media professionals, lawyers and members of civil society agree that significant progress has been made across the media landscape over the past two years. With over 30 newspapers and magazines published in the country today, print media has made a quantum leap forward. The emergence of newspapers and magazines specialised in fashion, business/economics, health and employment is part of new media outlets available. Broadcasting and new Information and Communication Technologies (ICT) have not been part of this upsurge. The hundreds of mostly commercial, community and evangelical FM radio stations, are competing for airwaves with the national broadcaster, which asserts its presence by establishing new regional stations and upgrading existing stations. With regards to Internet access, developments are underway but they are still hesitant. Access to mobile telephones meanwhile has increased significantly breaking all traditional barriers linked to the appropriation of technology, such as space, purchase power and social status. The rice farmer and the shepherd, just like the white-collar worker in the public and private sectors of Madagascar, have become dependent on the mobile phone.

This variety that can be found across the media landscape literally translates into an impressive diversity in terms of media content. “Juvenilisation” is the term used by one of the panellists to describe the overwhelming presence of younger actors in Madagascar’s newsrooms and on its airwaves. Programmes and newspapers that respond to the specific needs of different groups of the population: women, children, students, ethnic groups, etc. are today an integral part of the media landscape. The different opinions to be found in this island state with its 21-million inhabitants are in free competition for space and airtime, which gives rise to lively debates around possible solutions to political and economic problems that the nation is facing.

If the country was not in such a negative political and economic space, these positive developments would indeed benefit the extension of freedom of expression, freedom of the media and a greater adherence to professional code of ethics. Political and economic crisis have aggravated the problems the media is facing, effectively reducing the impact of the progress made and described above. The government's inability to implement laws that ensure an environment that is conducive to the development of free and independent media creates an atmosphere where intimidation, abuse of power and plain and simple harassment are common. Without the guaranty and protection of a law pertaining to the access to information, journalists today work in a legal jungle, where the strongest, richest and most influential has the last word while the weak, the poor get blocked.

The most direct effect of the political and economic crises the country faces has resulted in a polarisation of (public) debate. To hear a citizen, neutral or independent in his/her thoughts, speak out in Madagascar is near impossible today. Each and every Malagasy is seen as an ally of X or Y, which sadly means that everybody who does not support the same person is held to be an adversary. Unfortunately, even media professionals, who should set an example and remain impartial, are no exception. The politicisation and the concentration of media ownership, where every politician and entrepreneur is convinced that his fortune depends on a more and more total control of the means of communication has contributed tremendously to this polarisation. Given that media bodies are owned and controlled by a handful of people, public debate has become increasingly monolithic albeit the impressive amount of newspapers, radios and televisions. Journalists point towards owners, who tend to be motivated by political and economic interests, and who are increasingly interfering in decision-making processes. Self-censorship has become the *modus operandi* in most media houses today. The fear of being reprimanded or fired is causing many journalists to stay silent about subjects they deem sensitive for their owners.

Working under precarious conditions: low and unstable salaries, lack of facilities or social security, non-existent career opportunities, many journalists barely manage to make ends meet. The fact that media professionals have failed to organise themselves in professional associations and unions has aggravated the situation. Today we are faced with a widespread *laissez-faire* attitude where mistakes are neither reprimanded nor sanctioned.

The panellists agreed that without the protection of the laws of the Republic and without the pressure of both the associations and efficient professional unions, the insecurity in which media professionals operate in Madagascar, will only lead to a decrease of the range of liberties in which the media express themselves and by extension, the Malagasy people.

SECTOR 1:

**Freedom of expression, including
freedom of the media, is effectively
protected and promoted.**

Freedom of expression, including freedom of the media, is effectively protected and promoted.

1.1 Freedom of expression, including freedom of the media, is guaranteed in the constitution and supported by other pieces of legislation.

As a result of the November 2010 referendum, which extends the provisions of the previous Constitution on freedom of expression, freedom of expression is guaranteed.

Article 10 of the Constitution indeed stipulates that “Freedom of opinion and expression, of communication, of the press, of association, of assembly, of movement, of conscience and religion is guaranteed for all and can only be limited by the respect of the liberties and rights of others, and the imperative of safe-keeping public order, national dignity and the security of the State.”

Article 11 goes even further by indicating: “every individual has the right to information.” It furthermore specifies that: “information in all its forms is not to be submitted to any prior restraint, except in cases pertaining to public order and morality. Freedom of information, in whatever medium, is a right. Exercising this right entails duties and responsibilities and is subject to certain formalities, conditions or sanctions foreseen by the law, which constitute necessary measures in a democratic society.” Lastly, paragraph 11 clearly specifies that: “Any type of censorship is prohibited.”

Furthermore, Madagascar has ratified the African Charter for Human and Peoples’ Rights, which in its paragraph 9 defines freedom of expression in these terms:

1. “Every individual shall have the right to receive information.
2. Every individual shall have the right to express and disseminate his opinions within the law.”

Freedom of expression is also protected by the law through the dispositions of Law N°90-031 of 21 October 1990 on communication, which through articles 1 and 2 respectively, stipulate that: “The law guarantees the freedom of expression and of the press in accordance with the Constitution,” and that “everybody has the right to express their opinions and ideas through the press by whichever medium.”

Ordinance N°92-039 of 14 September 1992 on communication extends specifically to the guarantee of freedom of broadcasting in its article 2, which establishes that: “the State guarantees the freedom of expression of opinions by means of broadcasting.” Article 3 adds that: “All individuals or entities have the right to express an opinion and to disseminate information by means of broadcasting.”

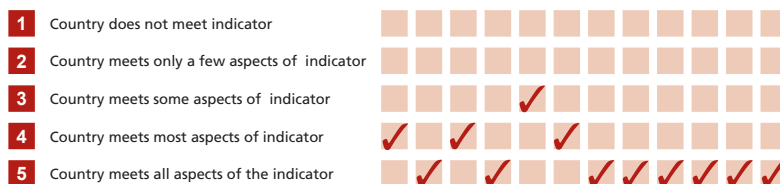
In the same vein the legislation that is currently being drawn up concerning the Communication Code aims to be more precise regarding the media. It strives towards the decriminalisation of breaches of the press.

Meanwhile, the freedom of expression in the sense of the right to voice one's opinions in the street is not explicitly covered. It falls under provisions of Ordinance N°60-082 pertaining to public meetings and demonstrations, and Ordinance N°60-104 pertaining to the gatherings that subject these kinds of freedoms to the preliminary authorisation by mayors and prefects and hence to potential abuse.

The total freedom regarding ICT (Information and Communication Technologies) is considered as a sign of freedom of expression, especially on Facebook and other social networks.

Scores:

Individual scores:



Average score:

4.6 (2006= 3.0 ; 2008 = 3.5, 2010 = 4.0)

1.2 The right to freedom of expression is practised and citizens, including journalists, are asserting their rights without fear.

Freedom of expression is practiced in the sense that the press covers all subjects and citizens also express themselves very openly on radio and in the newspapers in the pages dedicated to letters to the editor.

Furthermore, civil society, such as for example SeFaFi or Sehatra Fanarahamaso ny Fiainam-pirenena (Observatory of Public Life), freely exercises its right

to criticise and publish press releases on the situation in the country without apparent threats.

This supposed absence of fear, however, needs to be viewed in light of the subjects dealt with and their context.

Due to the crisis, which currently plagues the country and which has given rise to a fear of reprisals, cases of self-censorship do indeed occur.

A case in point are the journalists of Free FM, a radio station known for its strong criticism towards the regime, who were apprehended by the police and held in custody for a while.

Page 70, 5th para: The same applies to the journalists of the daily newspaper *Courrier de Madagascar*, who were put under great pressure for having published in September 2011 the bona fide arrest warrant issued at the time against the former President Marc Ravalomanana.

Concerns range from a simple fear of reprisals to open threats.

"A journalist had to change his phone number due to death threats he received"

Another journalist, for example, who wanted to launch an investigative report on events involving dahalo (zebu thieves) in the south of the country, where a conflict killed a dozen of people, was threatened by an army officer and had to stop working. "A journalist had to change his phone number due to death threats he received" a panellist adds.

Concerns were also raised about the closure of about 50 radio stations¹ in September 2010 for alleged non-compliance with the law. These stations included the former President's Marc Ravalomanana *Radio MBS* and one of a religious congregation, FJKM – *RadioFahazavana*, which was also close to the former president.

With regards to public liberties, public demonstrations have been banned since 2009 and are reprimanded by the police to such a degree that citizens are afraid of publicly displaying their opinions in the streets, especially on matters pertaining to the political crisis.

By contrast, the situation beyond the capital reveals to be markedly different. At Radio *MagnevaMenabe*, for example (situated in Morondova, 700km from Antananarivo in the province of Tuléar), fears express themselves differently. Radio hosts systematically deny listeners of this rural community radio station to speak on air, to prevent them from positively valuing the work of the regional Chief (the owner of this radio station being a political opponent of said regional Chief).

¹ Judicial enquiry into the closure of media outlets in Madagascar since 2002 (report by Olivia Rajerison, Rindra Rabarinirinarison, Ketakandriana Rafitoson) 8 June 2012

Scores:

Individual scores:

- | | | |
|---|---|--|
| 1 | Country does not meet indicator | |
| 2 | Country meets only a few aspects of indicator | |
| 3 | Country meets some aspects of indicator | |
| 4 | Country meets most aspects of indicator | |
| 5 | Country meets all aspects of the indicator | |

Average score: 2.8 (2006=2.4, 2008 = 2.3, 2010 = 2.5)

1.3 There are no laws or parts of laws restricting freedom of expression such as excessive official secrets or libel acts, or laws that unreasonably interfere with the responsibilities of media.

There are provisions regarding strategic information held by the military, which imposes a duty of confidentiality on members of the military. These provisions when over-eagerly applied can signify real limits.

Scores:

Individual scores:

- [illegible]

Average score: 4.6 (2006= 2.1 , 2008 = 2.0, 2010 = 4.0)

1.4 The Government makes every effort to honour regional and international instruments on freedom of expression and freedom of the media.

Given the treaties and charters the government has ratified, the Malagasy government strives towards honouring the regional and international instruments.

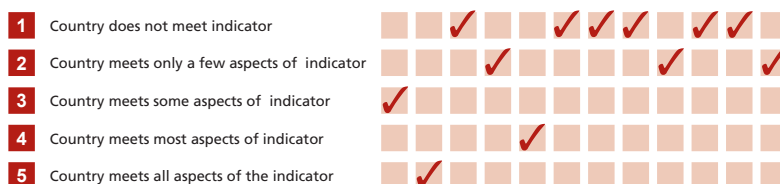
In practice, however, one cannot really identify efforts undertaken. There are challenges with regards to the implementation of these treaties and charters, specifically regarding the question of protection of sources, on the one hand, and the closure of some radio stations in Antananarivo, *Manakara* and *Mahajanga*, on the other hand.

"Radio MBS, owned by the former President was ransacked in 2009 and equipment was taken to another radio station," according to a panellist.

The Charter on Democracy and Good Governance of 2007 is little known on the island.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.0 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 2.4)

1.5 Print publications are not required to obtain permission to publish from state authorities.

Censorship was abolished in 1989 in Madagascar and since that time no preliminary authorisation is required for the publication of newspapers.

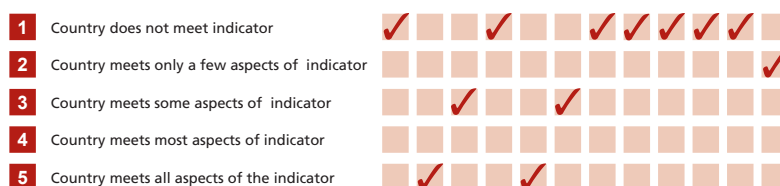
In order to launch a publication, however, a preliminary notification of non-objection issued by the Association of journalists (OJM) is needed. Only then will the procedure begin by informing the prosecutor in a letter indicating the name of the director of the publication, the editor in chief and the printer.

The applicant lodges a request with the Ministry of Home Affairs in order to obtain the legal deposit number.

In practice, however, newspapers are published before these formalities have been dealt with. The weekly *L'emploi de la Nation*, which has been published since 2012 only regularised its situation two months after its first issue came out without consequence.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.1 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 5.0)

1.6 Entry into and practice of the journalistic profession is not restricted by law.

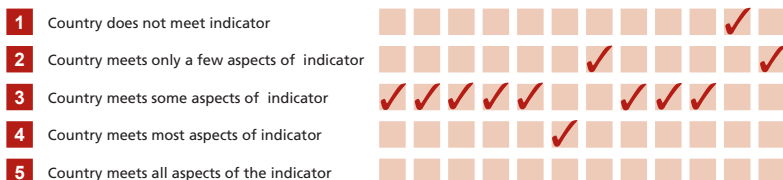
In fact, according to the terms of article 41 of Law N°90-031 of 21 December 1990, only individuals listed under article 40 of the same law² and bearing the professional identity card can undertake the job of a journalist in Madagascar.

This card is issued to individuals having obtained a diploma, a degree or the certificate issued by a professional journalism training institution recognised by the State. Else, article 31 allows proof of three years of continuous work experience.

² Includes individuals who have a primary and regular occupation, working for themselves or others, pursuing one of the intellectual endeavours that consists in the publication, daily or periodical, written, radio-broadcast, televised, filmed or photographed publication, and derives the bulk of his/her income through it. Fulfilling these conditions, a foreign correspondent is considered a journalist, equal to editors, copywriters/translators, reporters, photojournalists, editorial assistants, videographers, sound technicians, considered a journalist.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.8 (2006 = 4.9, 2008 = 2.9, 2010 = 4.9)

1.7 Confidential sources of information are protected by law and/or the courts.

According to article 63 of Law 90-031 “a journalist has to respect the confidence and trust of a person who has shared confidential information and is bound to secrecy.”

Professional confidentiality is a right as much as a duty for journalists guided by the provisions of this law. However, journalists can be asked to reveal their sources by judicial authorities in the following instances, specified by article 63:

- matters pertaining to national defence
- strategic economic secrets
- national security, on the one hand and when information pertains to children and youth or the secret of an enquiry and of a judicial investigation, on the other hand.

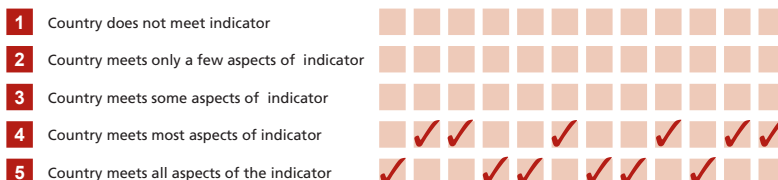
In reality, however, journalists have to face attempts aiming at challenging the confidentiality of their sources.

Le *Courrier de Madagascar* experienced this in September 2011 after the newspaper had published documents on the arrest of the former President Marc Ravalomana, based on reliable sources. Policemen had requested the newspaper to disclose its sources, without success.

The prosecutor himself had suggested that “admissions” may be made in the privacy of his office but was met with the journalists’ refusal, holding up the provisions of the Charter of Munich of 1971. They instead suggested the authorities make use of their right of reply if they so wished.

Scores:

Individual scores:



Average score:

4.5 (2006= 1.5, 2008 = 3.4, 2010 = 3.2)

1.8 Public information is easily accessible, guaranteed by law, to all citizens.

There is no law on access to information, even though the Committee for the Safe-Keeping of Integrity (Comité pour la Sauvegarde de l'Intégrité, CSI) is in the drafting process on the matter.

In the absence of such law, access to information is very difficult. In order to, for example, establish the number of political parties in Madagascar it took a journalist one day of dealing with administrative red tape in order to obtain the figure of 384.

Similarly, it is literally impossible to obtain the CVs of Members of the Government, even though this is standard information.

Citizens themselves don't have access to information – in a large city such as Fianarantsoa (situated at 400km from Antananarivo), the official gazette, being their only source of information, arrives with a nearly four-month delay. Furthermore, only a minority of citizens knows about the existence of this prime governmental source of information

In addition, in order to subscribe to the gazette, requests for subscriptions need to be justified. In sum, for the overwhelming majority of the media and citizens, access to information is an uphill battle.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator	✓			✓		✓		✓		✓	✓	✓	
2	Country meets only a few aspects of indicator		✓	✓			✓		✓					
3	Country meets some aspects of indicator					✓								
4	Country meets most aspects of indicator													
5	Country meets all aspects of the indicator													

Average score:

1.5 (2006= 1.6, 2008 = 1.5, 2010 = 2.3)

1.9 Websites and blogs are not required to register with or obtain permission from state authorities.

Up to date, no legal framework concerning websites and blogs is in place. All that it requires is to purchase a domain name from a provider and then to create your website.

Sites with the extension **.mg** do, however, entail lodging a request for authorisation with the Malagasy Copyright Office (*Office Malgache des Droits d'Auteur (OMDA)*).

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator													
2	Country meets only a few aspects of indicator													
3	Country meets some aspects of indicator									✓				
4	Country meets most aspects of indicator													
5	Country meets all aspects of the indicator	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓

Average score:

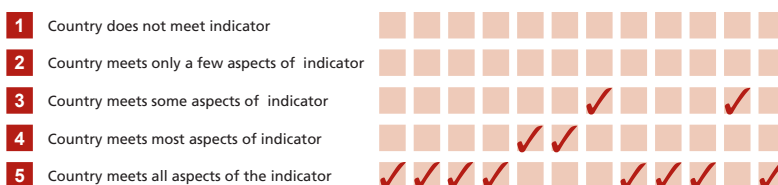
4.8 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 4.9)

1.10 The State does not seek to block or filter Internet content unless laws provide for restrictions that serve a legitimate interest and are necessary in a democratic society.

Even if the State had the intention, it lacks the legal means to do so.

Scores:

Individual scores:



Average score:

4.5 (2006= n/a ; 2008 = n/a, 2010 = 4.6)

1.11 Civil society in general and media lobby groups actively advance the cause of media freedom.

Civil society do work this way but pressure groups are heterogeneous and only take action when press organs are shut down or journalists are arrested, as it was the case on the day of 3 May 2012.

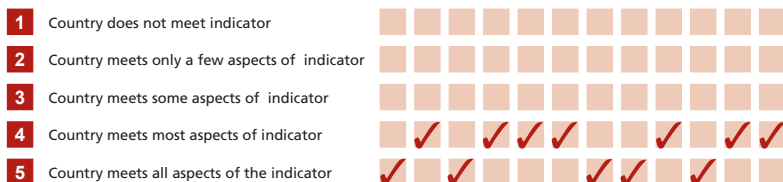
Similarly, a large gathering of civil society was organised in 2011, demanding the Minister of Communication to step down after the private TV station TVPlus had been issued a summons by said Minister for having published information on the trip of the Interim President to Mauritius.

A group of journalists published a report on the state of freedom of expression in Madagascar in April 2012. The document was notably, circulated among the diplomatic missions in order to draw attention to the bad treatment journalists are subjected to.

Overall, one cannot point towards a force within civil society in favour of freedom of the press. It is, however, more active concerning political events.

Scores:

Individual scores:



Average score:

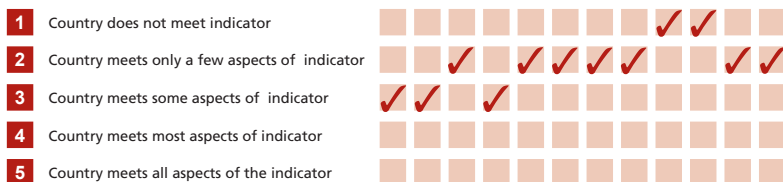
4.4 (2006= 1.8; 2008 = 2.0, 2010 = 2.4)

1.12 Media legislation evolves from meaningful consultations among state institutions, citizens and interest groups.

Consultations are not set. The laws in place date back to the 1990s and interest groups and citizens are not consulted when new laws are put in place. Only journalists are consulted in this matter, notably during the nine regional workshops and the national sectorial workshop organised by the United Nations Development Fund (UNDP). The final document of this process has in fact, been submitted for adoption at the national conference. The outcome is still pending.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.1 (2006 = n/a, 2008 = n/a, 2010 = 2.3)

Average score for sector 1:

3.4 (2010 = 3.5)

SECTOR 2:

The media landscape, including new media, is characterised by diversity, independence and sustainability.

The media landscape, including new media, is characterised by diversity, independence and sustainability.

2.1 A wide range of sources of information (print, broadcasting, internet, mobile phones) is accessible and affordable to citizens.

The context of the political and economic crisis, which has been raging since 2009, was one of the contributing factors that triggered the proliferation of newspapers in Madagascar. There are, indeed, a large range of sources of information today with about 30 newspapers regularly being published in Antananarivo, of which less than ten are sent to the other regions and some regional newspapers.

Some of these newspapers, such as *Ino Vaovao*, the *Journal de Madagascar (JDM)* and the first issue of *Viavy Tsara*, are in fact free.

Besides newspapers focusing predominantly on political news, there are specialised newspapers such as *L'emploi de la Nation* (employment), *Santé hebdo* (health), and *Viavy Tsara* (fashion) targeting a fairly specific readership.

With regards to the broadcasting sector as well, new stations are broadcasting from the province, with evangelical radio stations such as Radio *Miara-manompo* and Radio *Soleil* in *Fianarantsoa*. Private radio stations *Taratra* and Free FM also broadcast in the regions, as do state radios and private television stations TNTV and Dreaming.

From the viewpoint of supply, listeners and readers have a fairly large range of products to choose from paired with great accessibility to traditional media.

The average price for a newspaper, for example, amounts to 400 Malagasy Ariary (MGA)³ (0.20US\$), whereas a transistor radio (from China) costs 10 000 Ariary⁴ (5US\$) and a television 100 000 Ariary (50 US\$).

At present, close to 30% of all households own a television but pay TV remains largely inaccessible given that at 80 000 Ariary⁵ (40 US\$), a decoder, remains mostly out of reach.

With regards to the Internet, quite high connection fees in Internet Cafes in *Manakara*, 100 Ariary/per minute⁶ (0.05US\$), for example, result in connections

³ 0,2US\$ (1US\$ = 2000 Ariary)

⁴ 0,5US\$

⁵ 40US\$

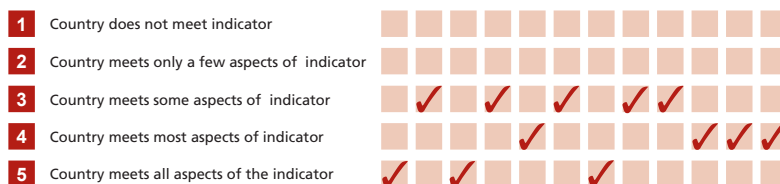
⁶ 0,05US\$/per minute

being made mainly at places of work and offices that have Internet service available.

Mobile phone coverage on the other hand is fairly good, with very affordable prices so that even farmers have them. Thus, 15 000 Ariary (or 7.5 US\$) gets you a mobile phone; the quality of the network, however, is not always satisfactory.

Scores:

Individual scores:



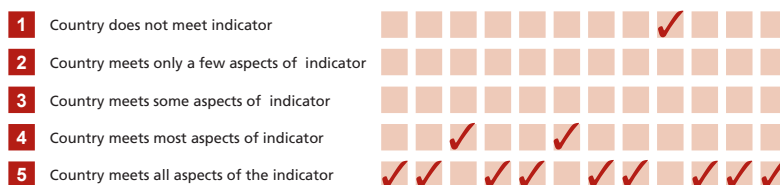
Average score: 3.8 (2006= 2.8, 2008 = 2.3, 2010 = 2.1)

2.2 Citizens' access to domestic and international media sources is not restricted by state authorities.

There are no legal restrictions from public authorities targeting international media in place. Cable networks and via the internet such as Radio France International (RFI), Voice of America (VOA), and the British Broadcasting Corporation (BBC) are well accessible on the island.

Scores:

Individual scores:



Average score: 4.5 (2006= 3.4, 2008 = 4.5, 2010 = 5,0)

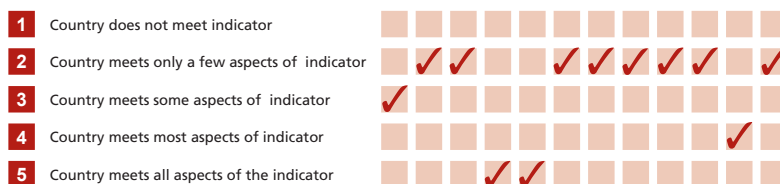
2.3 Efforts are undertaken to increase the scope of circulation of the print media, particularly to rural communities.

The State has not undertaken any efforts to this end. The rare initiatives aiming at disseminating print media in rural areas are undertaken by the Catholic Church through publications such as *Lakroan'i Madagasikara* and *Isika Mianakavy*, or rural community development projects such as the PROSPERER project, financed by IFAD⁷, running in five regions⁸ of Madagascar.

These initiatives, however, are confronted with high illiteracy rates. In fact, 35% of young Malagasy can neither read nor write, according to the panellists.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.8 (2006= 1.9, 2008 = 2.5, 2010 = 1.4)

2.4 The editorial independence of print media published by a public authority is protected adequately against undue political interference.

There is no newspaper published by a public⁹ authority. This indicator cannot be scored.

⁷ International Fund for Agricultural Development (IFAD)

⁸ Upper Matsiatra Region, Analamanga, Vatovavy Fitovinany, Itasy, Sofia

⁹ There is only one national press agency (ANTA), which sends subscribers a monthly broadcast summary. It is a public establishment of commercial and industrial character (EPIC), under the authority of the Ministry of Communication. This agency currently has 10 subscribers and receives State subsidies.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator														
2	Country meets only a few aspects of indicator														
3	Country meets some aspects of indicator														
4	Country meets most aspects of indicator														
5	Country meets all aspects of the indicator														

Average score:

n/a (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = n/a)

2.5 Adequate competition legislation/regulation seeks to prevent media concentration and monopolies.

Madagascar does not yet have a legal framework for this area. Media owners who have the financial means can buy or establish various media facilities. For example, Ultima Media Group publishes four newspapers (*The News*, *Taratra*, *Courier Madagascar*, *Madagascar-Journal JDM*) and radio (*alliance M92*) Prey group has three newspapers (*L'Express de Madagascar*, *Ao Raha L'Hebdo*), two radio stations (radio and radio *Antsiva Tana*) and television RTA.

Politicians hence do not hesitate to set up media conglomerates (some close to power, such as Viva Radio and TV while others align themselves to the opposition, as in the case of Midi Madagasikara).

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator														
2	Country meets only a few aspects of indicator														
3	Country meets some aspects of indicator														
4	Country meets most aspects of indicator														
5	Country meets all aspects of the indicator														

Average score:

1.6 (2006= 2.0, 2008 = 1.8, 2010 = 1.5)

2.6 Government promotes a diverse media landscape with economically sustainable and independent media outlets.

The government is not making any effort to promote a diverse media landscape, but rather lets the private operators do as they please; it merely makes the regulation. It has, in this sense, authorised certain stations to extend their coverage to a national level.

However, the print media does not benefit from any subsidy or exemption on import taxes for printing equipment.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator	✓				✓	✓		✓	✓		✓	✓	✓	✓				
2	Country meets only a few aspects of indicator		✓	✓				✓					✓						
3	Country meets some aspects of indicator																		
4	Country meets most aspects of indicator																		
5	Country meets all aspects of the indicator																		

Average score:

1.3 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 1.2)

2.7 All media fairly reflect the voices of both women and men.

"When it comes to TV, women are the presenters and men are the directors."

The observation made regarding content does, globally speaking, not reveal particular efforts undertaken to reflect the voices of women and men in an equitable manner. The media merely relate information without being preoccupied with women and men speaking out to an equal extent. Around the country though, it was observed meanwhile, that journalists encouraged women to participate. Cultural barriers that can seem near insurmountable remain: in some rural areas of Toliara, women do not speak in the presence of men.

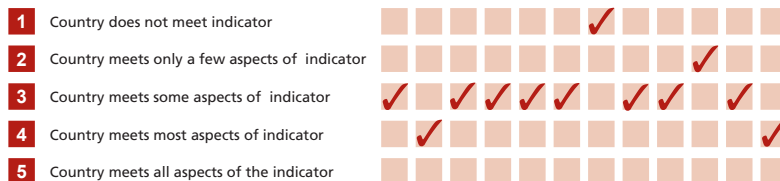
Whatever the case it may be, across the entire media landscape one finds media houses scheduling programmes dedicated to women, but these usually are left to play a supporting role (cooking shows, for example) without any means of influencing editorial content. A panellist confirms this "polarisation" of gender

roles in the media by stating that: "When it comes to TV, women are the presenters and men are the directors."

ICTs are the only area where women are markedly active, notably on blogs.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.9 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 3.3)

2.8 All media fairly reflect the voices of society in its ethnic, linguistic, religious, political and social diversity.

The truth is the media does not undertake any particular efforts to fairly reflect the diversity of voices in society.

There is little interest regarding questions that relate to persons living with disability or with backgrounds in the unions.

With regards to political information, however, media of various leanings are partisan in covering opinions.

Albeit the Malagasy population's ethnic and regional heterogeneity, Madagascar has only one ethno-regional radio station, *Feon'Imerina*.

State radio and television meanwhile offer programmes in regional dialects on top of the national language, which is Malagasy.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator	
2	Country meets only a few aspects of indicator	
3	Country meets some aspects of indicator	
4	Country meets most aspects of indicator	
5	Country meets all aspects of the indicator	

Average score:

3.1 (2006=n/a, 2008 = n/a, 2010 = 2.3)

2.9 The country has a coherent ICT policy or the government implements promotional measures, which aim to meet the information needs of all citizens, including marginalised communities.

There is no regulatory framework for the development of Information and Communication Technologies (ICT) in Madagascar. Nevertheless, during World Press Freedom Day celebrations 2012, the Minister of Communications, in an attempt to be reassuring, pointed out that a bill had been drafted. It might still be reviewed before being tabled in parliament for adoption.

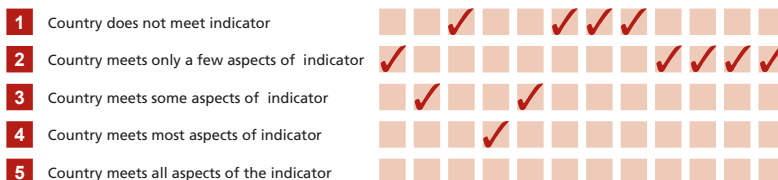
It should also be pointed out that the University of Antananarivo was networked together with foreign universities thanks to the same minister's initiative.

There are also initiatives at regional level that aim to set up a Regional Informatics Center (RIC) in order to connect the regions around, for example, a central civil registry.

Similarly, in order to ensure speedy and reliable electoral operations, the Independent National Electoral Commission of the Transition (CENI-T) established an Information Systems Technology (IST).

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.0 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 1.6)

2.10 Government does not use its power over the placement of advertisements as a means to interfere with editorial content.

The government influences a dozen or more media houses that it closed advertising deals with. Other more critical media houses are systematically excluded from advertising without even being considered for tenders.

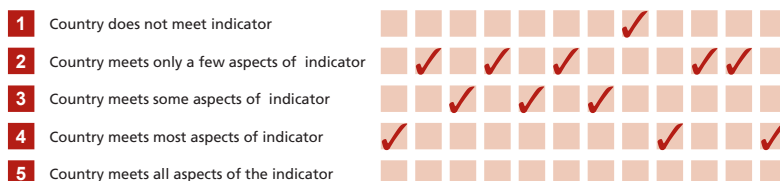
As a panellist even reveals: "Certain radio stations complain about their airwaves being used for public service announcements (vaccination campaigns, for example) whereas they receive no state subsidies."

The procedure for government advertisement is, in fact, that the Ministry selects among the applications it receives. Many tenders of media houses such as *La Gazette de la Grande Ile* are unsuccessful. The reason often brought forward is audience research conducted by the two largest agencies of the capital (ATW Consultants and Agence Capsule).

The outcome of these studies, often contested by the media, usually results in the same selection including *Midi Madagasikara*, *La Gazette de la Grande Ile* and *l'Express de Madagascar*.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.7 (2006= 2.2, 2008= 2.5, 2010 = 2.8)

2.11 The advertising market is large enough to support a diversity of media outlets.

The advertising market contributes to covering salaries in three directions in the public broadcasting sector.

No figures are available for the private (broadcasting sector) but it has become apparent that the crisis has had a damaging effect on TVPlus' advertising revenues. This downturn has caused a delay in the payment of workers' wages.

Overall, the market has the potential to sustain the diversity of media houses, notably the broadcasters, and to a lesser extent the written media, given that advertisers' preferences lie with the broadcasters. The main sectors commissioning advertising are the telecommunications and breweries, and they tend to favour TVM.

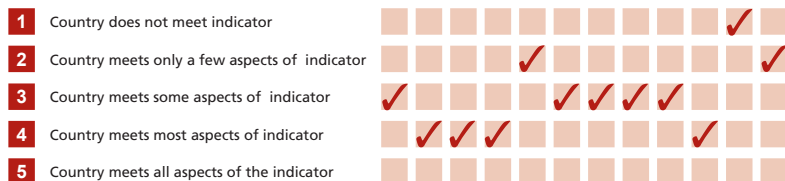
Meanwhile some media groups develop a strategy to get some of that advertising revenue. The PREY Group, for example, imports goods in addition to its media activities and hence taps into the advertising revenue from the goods it imports.

Advertising, it must be said, in the provinces, outside the larger centres, bears little significance.

Community radios are legally barred from advertising and hence are not able to harness these resources to ensure their sustainability.

Scores:

Individual scores:



Average score:

3.0 (2006= 2.1, 2008 = 2.5, 2010 = 3.4)

Average score for sector 2:

2.8 (2010 = 2.5)

SECTOR 3:

Broadcasting regulation is transparent and independent; the state broadcaster is transformed into a truly public broadcaster.

Broadcasting regulation is transparent and independent; the state broadcaster is transformed into a truly public broadcaster.

3.1 Broadcasting legislation has been passed and is implemented that provides for a conducive environment for public, commercial and community broadcasting.

Broadcasting legislation exists and has been implemented. However, Ordinance N°92-039 of 14 September 1992 and its articles 21, 22, 23 and following do not differentiate between these three categories: public service, commercial, community. It rather refers to public service broadcasting and private broadcasting enterprises. Consequently community broadcasting is not part of the list the Ordinance of 1992 encompasses.

From a quantitative point of view, passing the Order of 1992 on broadcasting has sparked the establishment of broadcasters in Madagascar in addition to regional public service broadcasters.

Article 25 of the Order is, indeed, very clear and in favour of the free establishment of such entities. According to this disposition, a request to establish a broadcaster must be submitted, consisting of:

- the aim and general purpose of the business,
- technical characteristics of programmes,
- provisional five-year budget forecast
- amount of anticipated investments
- all accompanied by information on the statutes, the list of directors, the organizational structure as well as share ownership structure.

The Broadcasting regulator (*Haut Conseil de l'Audiovisuel*, HCA), which receives applications must issue a response within 60 days; failure to do so means that the authorisation shall be considered to having been "granted".

In practise, however, the Ministry does not play by the rules, given that no new authorisation has been issued since June 2010. The law, consequently, is not applied.

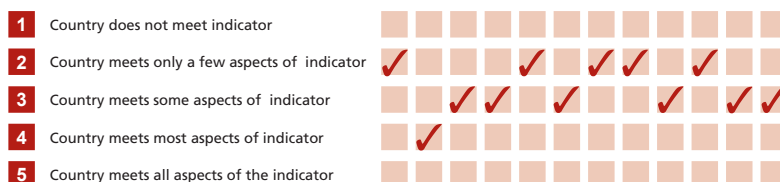
The economic environment is not an enabling one either, given that broadcasters pay very heavy taxes. Furthermore, Madagascar does not have financial aid or state subsidies for media companies.

A law that dates back to 1960 governs journalists working for public service broadcasters.

They are not considered in the regulations governing the public service.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.7 (2006= 1.7, 2008 = 2.0, 2010 = 2.2)

3.2 Broadcasting is regulated by an independent body adequately protected by law against interference whose board is appointed - in an open way - involving civil society and not dominated by any particular political party.

On paper, the Broadcasting Regulator (HCA) exists by virtue of article 11 of the Ordinance of 1992 but in practise this is not the case. By virtue of article 12 of this same Ordinance, the composition of the HCA is ruled by decree, there is however, to this day, no decree signed to that effect. All this while the HCA has been based in the Ministry of Communication, which is not quite a pledge of independence. Moreover, the Minister who presides over the Commission nominates members¹⁰ personally.

¹⁰ Ministry of Information, director of communications, representing the Malagasy Office of Telecommunication Studies and Regulation (OMERT)

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		
2	Country meets only a few aspects of indicator		✓										✓	✓
3	Country meets some aspects of indicator													
4	Country meets most aspects of indicator													
5	Country meets all aspects of the indicator													

Average score:

1.3 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 1.0)

3.3 The body, which regulates broadcasting services and licences, does so in the public interest and ensures fairness and a diversity of views broadly representing society at large.

The regulating body for broadcasting services and licenses in Madagascar is the Malagasy Office of Telecommunication Studies and Regulation (OMERT).

According to the rule, the Minister of Communications issues licences after consultation with OMERT.

The Minister of Communications, in effect, takes on the role of the broadcasting regulator and licences regulating body.

The panellists believe that the actions taken by the Minister are not in the public's best interest. The licensing criteria are considered discriminatory and lack transparency.

Granting licenses has been suspended since 2009, even though stations were shut down continuously, particularly Free FM, which had a radio licence and had been accused of wanting to do TV without a license and Radio Platine in 2011.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator	
2	Country meets only a few aspects of indicator	
3	Country meets some aspects of indicator	
4	Country meets most aspects of indicator	
5	Country meets all aspects of the indicator	

Average score: 1.8 (2006= 1.1, 2008 = 1.7, 2010 = 1.5)

3.4 The state/public broadcaster is accountable to the public through a board representative of society at large and selected in an independent, open and transparent manner.

The Public Broadcaster, ORTM (*L'Office de la Radio et Television Malagasy*) is a state broadcaster. It is a public body in its administrative setup run by a Director General nominated by the Council of Ministers.

The board of directors has never been set up. There is a hierarchy from the Director General to the Minister of Communication, which makes it impossible to speak of independence under these circumstances.

Scores:

Individual scores:

[illegible]

Average score: 1.1 (2006= 1.1, 2008 = 1.0, 2010 = 1.0)

3.5 Office bearers with the state and political parties as well as those with a financial interest in the broadcasting industry are excluded from possible membership on the board of the State/public broadcaster.

The public broadcaster does not have a board of directors.

Scores:

Individual scores:

[illegible]

Average score:

1.0 (2006= 1.0, 2008 = 1.0, 2010 = 1.0)

3.6 The editorial independence of the state/public broadcaster from political influence is guaranteed by law and practiced.

No law protects editorial independence, hence in practise the level of independence depends on where the interference comes from (how high up). Some members of the High Council of the Transition Authority (*Conseil Supérieur de la Transition – CST*) for example, use state radio to exercise their “right to respond” to attacks they are the target of on other stations.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator	✓						✓	✓		✓		✓	✓
2	Country meets only a few aspects of indicator	✓	✓	✓	✓							✓		
3	Country meets some aspects of indicator									✓				
4	Country meets most aspects of indicator													
5	Country meets all aspects of the indicator													

Average score:

1.6 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 1.0)

3.7 The state/public broadcaster is adequately funded in a manner that protects it from arbitrary interference through its budget and from all commercial pressure.

The state/public broadcaster draws its funds from the state budget and advertising revenues. It is a public body, which operates like with commercial and industrial character (EPIC)¹¹, given that it has to seek additional revenue.

Funds drawn from the budget, however, are minimal and are only used to pay the salaries of civil servants. This causes a very strong dependence on and hence frequent interference by the State. This has not improved. "Our editorial line – is all the government is concerned about."

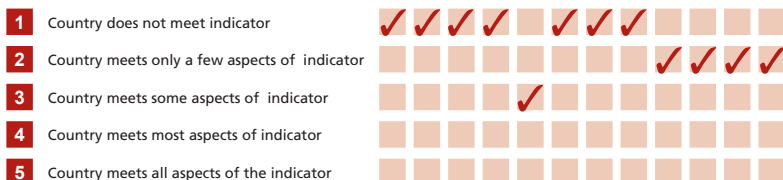
"Our editorial line – is all the government is concerned about."

This need for additional funds also exposes it to the lobby of business operators that sometimes manage to impose attitudes that are barely legal. During the Telma (phone operator) strikes in 2010, for example, the strikers held a press conference to explain the reasons behind their movement. The state broadcaster, which had covered the strike, blocked this story as it received a lot of advertising from Telma. The other example one can mention is beer advertisement. Malagasy law bans alcohol advertising but breweries such as Skol and Star manage to buy advertising space on state TV.

11 Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)

Scores:

Individual scores:



Average score:

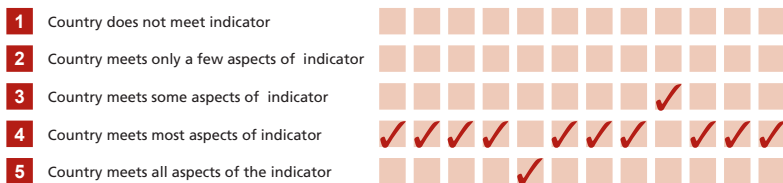
1.5 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 1.1)

3.8 The state/public broadcaster is technically accessible in the entire country.

Significant improvements have been made regarding the coverage of the national territory by the public broadcaster since equipment was refurbished and the phone network extended. There are, since 2011, very few grey and dead areas. Full coverage though, has not yet been achieved.

Scores:

Individual scores:



Average score:

4.0 (2006= 2.9, 2008 = 4.3, 2010 = 2.5)

3.9 The state/public broadcaster offers diverse programming formats for all interests.

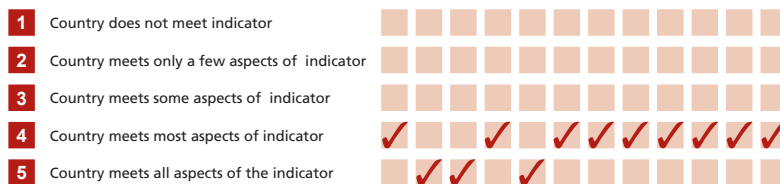
From this point of view it can be said that the public/state broadcaster ensures a fairly broad coverage, which takes political, economic, social and religious interests into consideration.

Similarly, there has been an increase in regional news in the allocated time slot. Political talk shows such as *Mandrosoaô!* or civic education shows like *Fantatro* have also seen their position consolidated alongside Wednesday afternoons, reserved for children.

National radio certainly attempts to satisfy its listeners but their expectations as well as their broadcast range being different from one area to another, in the city or bush, makes it virtually impossible to reach this objective. Their specific needs, occurring all at the same time, make programming a bit difficult given the different expectations of the cities and the interior of the country

Scores:

Individual scores:



Average score:

4.3 (2006= 3.3 ; 2008 = 3.0, 2010 = 3.8)

3.10 The state/public broadcaster offers balanced and fair information in news and current affairs, reflecting the full spectrum of diverse views and opinions.

It is true that by virtue of article 36 of Ordinance N°92-039 from 14th September 1992 “the government can, at any given moment, by means of public service companies, air and transmit, by radio or television, all the declarations or communications it deems necessary,” though they are subject to comment and analysis.

There is, in fact, a problem regarding the treatment of political information by the public broadcaster. Albeit the fact that article 31 of that same Order, which authorises the set-up of private broadcasters indicates in paragraph 2 that “respecting honesty and pluralism of information in its programmes, the authorisation sets particular rules applicable to media houses.”

This formulation is fairly broad and on top of that refers to the decision of authorisation in order to lay down the rules applying to private broadcasting companies. It is not explicit, with regards the diversity of opinions for the state broadcaster.

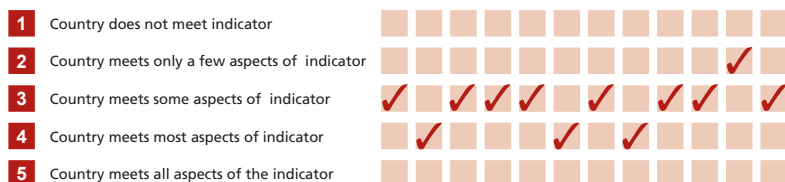
Political information is, in actual fact, quite partisan and show clear imbalances that resemble manipulation. This applies to the way information is prioritised as much as to the angle of a story.

The opposition's points of views are, if not withheld, deliberately obscured.

This kind of coverage also applies to reports on the occasion of certain official events (for example, inauguration ceremonies) where positive aspects are deliberately stressed.

Scores:

Individual scores:



Average score:

3.2 (2006= 1.3, 2008 = 1.6, 2010 = 1.6)

3.11 The state/public broadcaster offers as much diverse and creative local content as economically achievable.

Legislation in Madagascar does not include any requirements regarding the percentage of local content in programming.

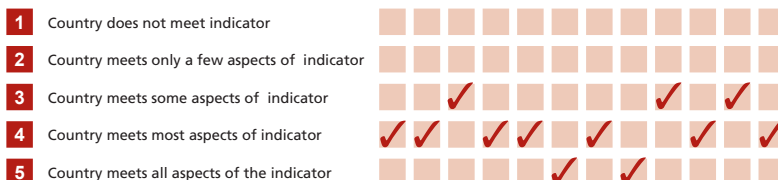
Meanwhile, such provision would be included in the Communication Code, which is in the process of being adopted.

In fact, national radio programmes are structured in such a way that they take into account local content. For example in the first half of the morning until 9 o'clock the show *Fivoy pagaie* deals with the economic realities the country is faced with and after that, until noon, follows a time slot dedicated to the young and sport with news and information from the entire country.

National television also offers fairly diverse content through shows such as *Sosoamaraina*. It is, however, topped by national radio, which presents more local content, often with shows created as part of a project.

Scores:

Individual scores:



Average score:

3.9 (2006= 3.4, 2008 = 3.5, 2010 = 3.3)

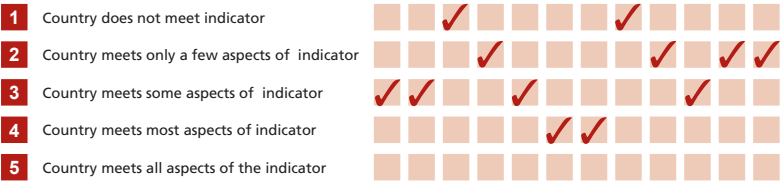
3.12 Community broadcasting enjoys special promotion by the government given its potential to broaden access by communities to the airwaves.

There are today about 20 community radio stations in Madagascar. They are still waiting for the special promotion government promised them. The announcement made by the Director General of ORTM, then Minister of Communication, to provide the radio community station *Magneva* with a transmitter, has never materialised.

In fact, this type of radio is not covered under the law on communication of September 1992, albeit the fact that the directorate of the Ministry of Communication twice a year offers community radio stations training in the areas of maternal and infant health, in addition to the material offered thanks to UNICEF funding every year.

Scores:

Individual scores:



Average score: 2.5 (2006= 2.7, 2008 = 2.9, 2010 = 1.7)

Average score for sector 3: 2.4 (2010 = 1.8)

SECTOR 4:

The media practice high levels of professional standards.

The media practice high levels of professional standards.

4.1 The media follow voluntary codes of professional standards, which are enforced by self-regulatory bodies that deal with complaints from the public.

On the initiative of its former chair, the Madagascar Journalists' Association (OJM)¹² set up a code of ethics in 2004. However, since 2008, the association tasked with keeping an eye on ethics and conduct has been inactive and has not, as foreseen, been renewed in 2007. It is noteworthy that the association does not belong to professional organisations, which is the reason why the new code recommends its independence from the Ministry of Communication.

In fact, it is the Ministry of Communication that should have convened the meeting for the renewal of the board of the association but failing to do so, left journalists free to violate professional standards. The images of killings that occurred during the 7 February 2009 events, broadcast on television and published in the press, including pictures of badly injured, maimed or lifeless persons, bear witness to that.

To counter this, media bodies adopted their own norms. *L'Express de Madagascar*, for example, upon the initiative of its editors, adopted a series of norms through a resolution and made these public. Other media bodies set up their own code and put it up in their editorial offices and newsrooms to make sure nobody would ignore its contents. The initiatives have bridged the gap left by the association's lack of action. The Ministry of Communication tried to set up an ethics committee, which did not last long.

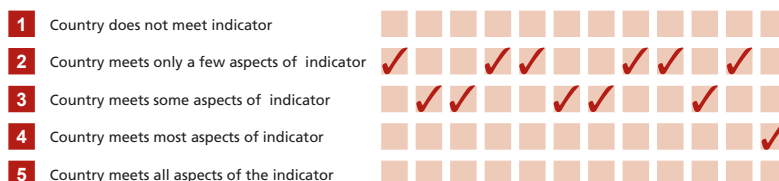
In fact, the way in which members were selected was contested so much so that the committee barely had the time to deal with rules of procedure before it vanished.

The only avenue open to the public to launch a complaint is to direct it to the editors of the newspaper in question.

¹² French acronym: L'Ordre des journalistes de Madagascar (OJM)

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.6 (2006= 2.3, 2008 = 2.9, 2010 = 1.8)

4.2 The standard of reporting follows the basic principles of accuracy and fairness.

There are instances in which information is handled in a manner that subscribes to the unwritten rule: “who pays, decides.” Overall, the way in which information is handled does not adhere to the basic principle of accuracy. This is due to partisan ownership of the stations and media bodies, and consequently information that tends to always be tainted by bias.

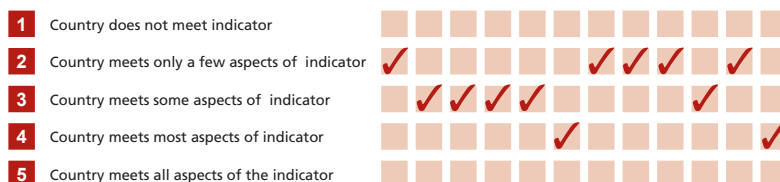
Some newspapers, on the other hand, in their quest for readers do not shy away from publishing information with false headlines or exaggerating facts. This was the case for the famous zebu thieves (*dahalo*), which had attacked policemen. The image of the leader, allegedly Remenabila, made front page news, although it had not been established that the man on the photograph was indeed the real suspect (the photograph had been sent by national police to all media houses). The media had to subsequently run corrections, which is not a common thing given that certain journalists refuse to grant the right of reply, even if they are in the wrong.

*“who pays,
decides.”*

Furthermore, the separation required by article 61 of the Law N°90-031 of 21 December 1990 between facts and commentaries is not always clear. Said article indeed stipulates that: “the freedom of a journalist to comment should not compromise on the accuracy of facts reported. A journalist’s personal opinions are to be presented in a differentiated manner, without ambiguity and confusion.”

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.8 (2006= 2.9, 2008 = 2.5, 2010 = 2.0)

4.3 The media cover the full spectrum of events, issues and cultures, including business/economics, cultural, local and investigative stories.

Overall, the media covers all news events, in particular the print media through the different sections available in the newspapers. Coverage of regional information, however, barely features in the national papers, not even in the newspapers that have correspondents in the regions. The Internet Festival (*Fête de l'Internet*), for example, is given very little space in newspapers albeit the fact that this annual event takes place in nearly all regions.

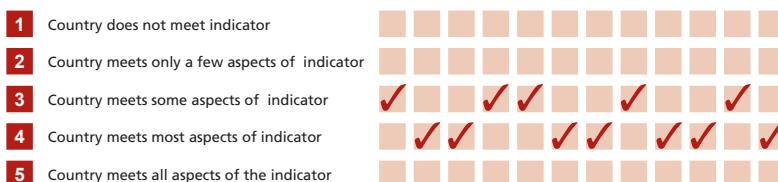
Some believe this state of affairs is due to a certain ranking of information, which favours politics. Nonetheless the panel recognises that efforts have been made either to dispatch reporters or to fall back on *Radio Nationale*. Investigative stories, however, remain the only area where coverage currently reveals gaps, for reasons linked either to availability of staff dedicated to this work in the newsrooms or to the editorial line of the media, which often are faced with conflicts of interest. The Rosewood Affair¹³, published in the *La Gazette de la Grande Ile* is one example for a conflict of interest.

Lack of coverage may also be due to risks that a journalist has to take in order to cover certain issues in certain places, where authorities enforce a media blackout.

¹³ Rosewood is a much sought-after wood in South-East Asia due to its therapeutic properties. The exploitation of rosewood timber is illegal in Madagascar but there is clandestine trafficking going on, involving high-profile individuals.

Scores:

Individual scores:



Average score:

3.6 (2006= 3.5, 2008 = 2.8, 2010 = 3.9)

4.4. Equal opportunities regardless of race or ethnicity, social group, gender/sex, religion, disabilities and age are promoted in media houses.

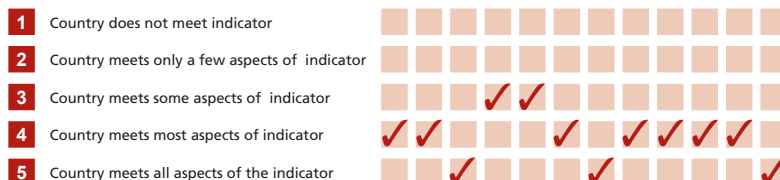
Equal opportunities are not yet promoted for people with disabilities given that the struggle for the recognition of their rights mobilises few people. There are some examples here and there but these do not really reflect willingness or a policy of promoting people with disabilities. There is for instance a blind man who works as a receptionist at a radio station and another one who volunteers at a community radio station. In spite of this finding, a panellist would remark that: "behind equal opportunities these isolated initiatives seem to be promoting, hides the media's main concern: marketing."

With regards to recruitment, no particular discrimination occurs in the newsrooms; it is competence that matters.

A decision was taken at some point to promote succession planning both through a policy of staff rejuvenation and on the other hand a good geographic and religious representation in the newsrooms.

Scores:

Individual scores:



Average score:

4.1 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 3.1)

4.5 Journalists and editors do not practice self-censorship.

The context determines the attitude of journalists and directors of publication. It does happen sometimes, that they consciously practise self-censorship.

In fact, under the current transitional regime, journalists are subjected to extreme pressure and often cannot practise their work freely, notwithstanding the cases of conflict of interest they have to deal with.

Certain media bosses go as far as imposing a total media blackout on issues such as the seized rosewood shipments, which were illegally exported to Mauritius and the Comoros, and have raised questions about customs and high-ranking personalities of the regime.

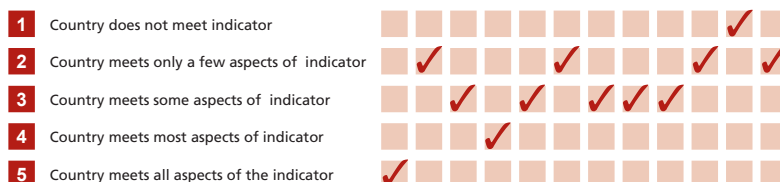
Self-censorship is sometimes required inside newsrooms when an issue to be covered is likely to infringe on the boss' interests. In practice, journalists share the idea with the entire news team and, depending on the feedback of the boss, pursue or abandon the chosen stories. The most frequent cases of self-censorship occur around questions of morality and culture, where taboos endure.

Journalists, however, also practise self-censorship when information pertains to big advertising contractors such as Air Madagascar.

In the broadcasting sector, on the other hand, there is no doubt that censorship and self-censorship are being practised as a journalist knows in advance that he/she will not be able to cover demonstrations by the opposition, which constitutes a regression compared to the struggle professionals lead in 1991 for access to the public service broadcaster.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.8 (2006=2.0, 2008 = 1.5, 2010 = 1.5)

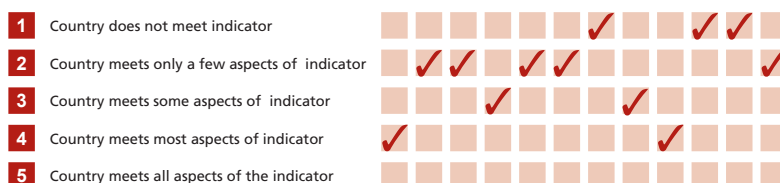
4.6 Owners of established mainstream private media do not interfere with editorial independence.

A special feature of private media in Madagascar is that most, if not all owners of private media are leading political actors. This has an inevitable impact on the editorial line and the content of the newspaper. The owner of the newspaper *La Vérité*, for example, is a businessman and advisor to the Interim President.

The husband of the director of *Midi Madagasikara* is the president of the transitional congress (Congrès de la Transition – CT) and spokesperson for former President Ravalomanana’s camp. The President of the Special Delegation (or the nominated Mayor) of Antananarivo, who furthermore, is a businessman, owns the media group that is publishing the newspaper *L’Express de Madagascar*.

Scores:

Individual scores:



Average score:

2.3 (2006= 2.5, 2008 = 2.6, 2010 = 1.9)

few journalists, contrary to the provisions of article 46 and Law N°90-031 of 21 December 1990, get a work contract. The council of the Association (OJM), which should have been the guarantor of this contractual obligation for the employers, is as mentioned above, currently largely inactive.

Article 57 goes even further regarding the compulsory insurance for journalists moving in a dangerous zone. That said, when journalists wipe off tear gas fired by the police, they do not think too much about it.

With regards to community radio stations, the way staff is treated is somewhat different. Salaries range between 200 000 Ariary (100 US\$) for the director and up to 150 000 Ariary (75US\$) for the other positions.

There is, indeed, within these radio stations permanent staff with contracts adapted to their working hours and assigned tasks, as well as volunteers who are recognised on the occasion of important events.

This is not the case for public radio, where a slight improvement can be reported since the change in status of its part-time staff, which was previously paid 200 Ariary (0.10US\$)/30min per task and according to the number of hours worked. They now have a short-term contract with a monthly salary that varies between 140 and 150 000 Ariary (75 US\$)/month.

With regards to public radio management, public servants equally take home five times more than short-term contract employees.

These changes have resulted in there being no more part-timers at ORTM but short-term employees with contracts instead. Since 2009, in fact, the situation of certain short-term contract employees has improved, with the possibility of permanent employment in the public service, a promotion that could include a doubling of the salary.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator	
2	Country meets only a few aspects of indicator	
3	Country meets some aspects of indicator	
4	Country meets most aspects of indicator	
5	Country meets all aspects of the indicator	

Average score:

2.3 (2006= n/a, 2008 = n/a, 2010 = 2.2)

4.9 Media professionals have access to training facilities offering formal qualification programmes as well as opportunities to upgrade skills.

With regards to academic training there has been a repeated stop-and-go (as in 1974 due to increased cost).

The teaching unit at the University of Antananarivo was re-opened in 1995, with a call for admissions at the end of which only 25 persons were selected. The World Bank funded this structure, affiliated to the faculty of humanities of the University. The Interdisciplinary Department of Vocational Training (DIPFP) offered further training.

There was initially some confusion around the training offered. Journalism and communication, which are not the same, were indiscriminately lumped together.

As a result, other private universities were set up such as the SAMIS-ESIC (*Sekoly Ambony momba ny Ita sy ny Serasera / École Supérieure d'Information et de Communication*) of the *Collège Saint Michel* of Antananarivo and ESSVA (*Ecole Supérieure Spécialisée du Vakinankaratra*) of the Diocese of Ansirabe (160km from Antananarivo) both Catholic. Non-confessional universities were also set up, such as the ESMGC (*Ecole Supérieure de Maintenance de Gestion et de Communication*) of the ACEEM group (*Action Culturelle pour l'Education et l'Enseignement à Madagascar*), situated in Mahajanga.

For a few years now professional organisations have been offering training to build journalists' capacity¹⁵, as well as projects that are criticised for failing to respond to journalists' needs, but rather to the need or agenda of the organization.

Community radio stations are the beneficiaries of one such training session a year.

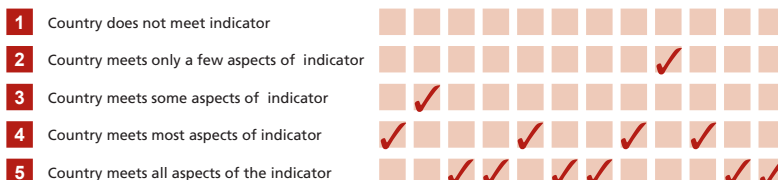
Concerning the public service, the Director General of the national broadcaster organised an internal capacity-building programme for reporters and news presenters, run over six months in 2011, and was thus able to refresh (and increase) the skills level of a vast majority of his staff.

The biggest challenge for training today consists in journalists who were trained in traditional academic structures, as well as those trained within professional organisations or development projects in various fields (crisis management, covering elections...) not always sharing their skills with their media houses. They rather cash in their talents in the communication sector. Hence a panellist is drawn to say that we need to stop training journalists.

¹⁵ Search for common ground and the European Union on the resolution of the conflicts in Madagascar.

Scores:

Individual scores:



Average score:

4.3 (2006= 2.6 ; 2008 = 3.6, 2010 = 1.5)

4.10 Journalists and other media practitioners are organised in trade unions and/or professional associations, which effectively represent their interests.

Yes, indeed, journalists are organised in unions or professional organisations. There currently are 20 professional associations¹⁶, which are all legal. This multitude is, however, no indicator of effectiveness, including the defence of their mismanaged collective bargaining agreement.

It is impossible to tell who is who and who does what. Some merely get set up to express their allegiance to one camp or another. Most of the associations are particular in that they all have only few members, which make it difficult to keep the organisation afloat. It needs to be said that the few members that are part of the associations do not pay annual membership.

Others exchange and share documents but are also active in ensuring their protection against politicians. Finally there are those who are involved in training, which is the case of two local associations in Mahajanga, working in particular, towards the strengthening of professional ethics.

¹⁶ The main ones are the court reporters, cultural journalists, political writers, those bringing together private radio journalists, environmental specialists, women journalists, the union established in 2012.

Scores:

Individual scores:

1	Country does not meet indicator											
2	Country meets only a few aspects of indicator											
3	Country meets some aspects of indicator											
4	Country meets most aspects of indicator											
5	Country meets all aspects of the indicator											

Average score: 1.8 (2006= 2.6, 2008 = 2.1, 2010 = 2.1)

Average score for sector 4: 2.9 (2010 = 2.2)

OVERALL COUNTRY SCORE: 2.9 (2006= 2.2, 2008 = 2.4, 2010 = 2.5)

The way forward

1. Which changes have taken place in the media field in these past three years?

An analysis of the media environment reveals that various changes have occurred between 2010 and 2012.

Some have been qualified as positive, notably:

- The increase and diversification of publications, radio and television stations
- The increase of offers of short and long term training schools
- The rejuvenation of media staff, featuring a greater gender balance, geographical representation, but also people with disabilities
- Better access to information through the support of traditional media and ICTs

Other changes, however, have been negative:

- The legal framework, which is still not in place, impedes the media's development
- Greater political and economic interference in the media sector
- Working conditions for journalists are more and more precarious, exposing them to all sorts of abuse
- The failure of professional organisations to defend their own interests

2. What kinds of activities are needed over the next two years?

- Top priority is to take the necessary actions to ensure that a legal framework, conducive to the development of the media is adopted
- From there follows an improvement of the dire working conditions on the one hand and the support for professional organisations to defend their interests, on the other hand

The AMB took place on 6-8 July 2012 at Mantasoa, Madagascar.

Panellists:

Media:

1. Mr. Anselme Randriakoto
2. Mrs. Noro Razafimandimby
3. Mr. Alphonse Andriamahaly
4. Mr. Rufin Rakotomaharo
5. Mr. Tahiri Ralambomahay
6. Mrs. Philiberte Amiko

Civil Society:

7. Mrs. Stella Razanamahefa
8. Mrs. Ketakandriana Rafitoson
9. Mrs. Patricia Raharisoamalala
10. Mrs. Fela Razafinjato
11. Mr. José Randrianasolo
12. Mr. Lanto Randriamanantena

Rapporteur:

Mamadou Ndao

Moderator:

Emmanuel Wongibe

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

Madagascar Office

Immeuble Anjarasoa XLI,
Lalana Kaleba Razafimino,
Route Circulaire Ankorahotra,
BP 3185, 101 Antananarivo, Madagascar

fon: +(261) 20 2234424

fax: +(261) 20 2225731

eMail: info@fes-madagascar.org

www.fes-madagascar.org

Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)

fesmedia Africa

Windhoek, Namibia

Tel: +264 61 237438

Fax: +264 61 237441

E-mail: info@fesmedia.org

www.fesmedia.org

Media Institute of Southern Africa (MISA)

Regional Secretariat, Namibia

21 Johan Albrecht Street, Windhoek

Private Bag 13386

Tel: +264 61 232975

Fax: +264 61 248016

www.misa.org

**FRIEDRICH
EBERT
STIFTUNG**

fesmedia Africa

MISA
PROMOTING MEDIA DIVERSITY •
PLURALISM • SELF-SUFFICIENCY
• INDEPENDENCE

ISBN No. 978-99945-77-00-2